

Actifs Réels

Investir dans les actifs réels pour une transition juste

RAPPORT
D'INVESTISSEUR
RESPONSABLE
2021

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT



IMMOBILIER



MULTIGESTION



DETTE PRIVÉE

Sommaire

Édito	5	IMMOBILIER	22
Ce qui nous caractérise	6	ESG et immobilier	23
Regards croisés	8	Chiffres-clés ESG 2021	25
Faits marquants et dates-clés	12	3 questions à Constructa Asset Management	26
Nos engagements pour un monde plus durable	14	MULTIGESTION	27
Nos objectifs à horizon 2025	16	Multigestion : l'ESG au cœur des relations avec les sociétés de gestion	28
L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance	17	Chiffres-clés ESG 2021	29
Tableau des grandes spécificités de nos expertises	20	3 questions à Summa Equity	30



INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL



INFRASTRUCTURES VERTES



CAPITAL-INVESTISSEMENT

DETTE PRIVÉE

La dette privée, pilier de la croissance durable des entreprises

Chiffres-clés ESG 2021

3 questions à Jacky Perrenot

3 questions à Routin

CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le capital-investissement : accélérer la transition durable des entreprises

Chiffres-clés ESG 2021

3 questions à Chereau

31

32

35

36

37

38

39

41

42

INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL

L'investissement à impact social : au cœur des enjeux sociétaux et environnementaux

Chiffres-clés ESG 2021

3 questions à La Varappe

INFRASTRUCTURES VERTES

Amundi Transition Énergétique, au service des énergies vertes

Chiffres-clés ESG 2021

3 questions à Slitevind

44

45

47

48

51

52

54

55



Édito

« *Les actifs réels sont le circuit court de l'ESG.* »



Dominique **Carrel-Billiard**
Directeur du Métier Actifs Réels
chez Amundi

Deux ans après le déclenchement de la crise du Covid, et la prise de conscience planétaire de la fragilité de notre environnement, de notre société et de nos modes de gouvernance, la finance semble désormais devoir assumer un rôle primordial dans la construction d'un monde meilleur. Nombreux dans l'opinion publique attendent qu'elle agisse comme un levier permettant la construction d'un monde plus durable.

Les actifs réels s'imposent comme un des principaux piliers de ce nouvel écosystème. Ils semblent en effet répondre tant aux enjeux économiques mondiaux qu'aux attentes de performance et d'impact des investisseurs institutionnels et particuliers. Les actifs réels offrent un moyen direct de façonner de manière positive ce qui nous entoure. Transition énergétique, digitalisation de l'activité économique et des échanges, refonte des chaînes d'approvisionnement... autant de défis majeurs posés par la sortie de la crise sanitaire auxquels les actifs réels, en gestion étroite avec les opérateurs, et fortement ancrés dans nos territoires, répondent dans une logique d'impact assumée. En contribuant au financement d'infrastructures vertes, en donnant accès à la gouvernance des entreprises pour influencer directement sur leurs choix en matière de responsabilité sociale et environnementale, ou encore en assurant aux investissements à impact un socle financier solide, les actifs réels sont le circuit court de l'ESG, incarné chez Amundi Actifs Réels dans l'ensemble de nos métiers, que ce soit l'immobilier, la multigestion, la dette privée, le capital-investissement, les infrastructures vertes et l'impact social.

Cette année, avec ce rapport, nous avons entrepris un travail de formalisation de nos engagements ESG afin de mieux mettre en lumière notre façon de travailler dans la sélection et l'accompagnement de nos investissements, tant auprès de nos collaborateurs que de nos partenaires et de nos investisseurs. Nous souhaitons également les remercier pour

leurs engagements et les encourager, par la force de l'exemple, à poursuivre leurs initiatives.

Notre ambition est ainsi de poursuivre l'intégration des dimensions ESG de manière concrète, à commencer par le développement de nouvelles solutions à impact et l'atteinte des objectifs vers une transition net zéro 2050. Notre dessein prioritaire d'ici 2025 est d'avoir un taux de couverture à 100% de nos investissements en portefeuille en termes de mesure du bilan carbone, et que ces derniers, si segmentés et variés soient-ils, intègrent une démarche collective de réduction quantifiée grâce au déploiement des outils nécessaires.

Enfin, ce premier rapport d'investisseur responsable est également l'occasion de poser un repère qui facilitera, à l'avenir, la mesure des progrès accomplis année après année. Si nous avons déjà amorcé de grandes étapes, comme le parcours de labellisation des fonds immobiliers, le lancement d'un fonds à impact en dette privée corporate, le financement des énergies renouvelables via Amundi Transition Énergétique, ou encore l'impact social grâce à notre fonds Amundi Finance et Solidarité, nombreuses sont encore les actions à mettre en œuvre pour généraliser ces pratiques sur l'ensemble de nos actifs. Charge à ce rapport d'acter la poursuite de notre engagement dans un tel défi.

Ce qui nous caractérise

1 Notre appartenance au groupe Crédit Agricole, une banque universelle de proximité

Fort de ses 130 ans d'histoire, Crédit Agricole est aujourd'hui la dixième banque du monde en matière d'actifs gérés et la première banque coopérative et mutualiste. Avec un ancrage important dans les territoires, le groupe Crédit Agricole est aussi le premier financeur de l'économie française.

Guidé par deux grands principes, l'utilité et l'universalité, le groupe accompagne les grandes transformations de la société en diversifiant ses métiers, ses offres, au plus près de la réalité des territoires et des clients.

Le Projet sociétal du groupe Crédit Agricole, dévoilé en décembre 2021, repose sur trois priorités déclinées en dix engagements collectifs. Ces priorités sont :

« **AGIR pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone** »,

« **RENFORCER la cohésion et l'inclusion sociale** » et

« **RÉUSSIR les transitions agricoles et agroalimentaires** ».

2 Notre adossement au groupe Amundi, leader européen de la gestion d'actifs*

Premier gérant d'actifs européen parmi les dix premiers acteurs mondiaux, Amundi propose à ses 100 millions de clients – particuliers, institutionnels et entreprises – une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable, en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 300 professionnels dans plus de 35 pays. Amundi est cotée en Bourse et gère au 31 décembre 2021 plus de 2 000 milliards d'euros d'encours.

Pour aller encore plus loin, Amundi s'est fixé de nouvelles ambitions. La première est déjà inscrite dans ses gènes : poursuivre et accélérer son engagement pour une transition environnementale juste. Le plan « [Ambition 2025](#) » a pour objectif d'amplifier son implication ESG et repose aussi sur une conviction explicitée par Valérie Baudson, Directrice générale d'Amundi : l'accélération de ses engagements environnementaux et sociaux constituera le premier levier de croissance d'Amundi dans les prochaines années, partout dans le monde.

+2 000
milliards d'euros d'encours

5 300
professionnels





Retrouvez le rapport intégré d'Amundi
<https://rapportintegre.amundi.com/>



Élodie Laugel,
Directrice de l'Investissement
responsable Amundi

« Dès sa création, Amundi a placé l'investissement responsable parmi ses piliers fondateurs. Cet engagement repose sur une conviction : les acteurs financiers doivent jouer un rôle dans la transition environnementale tout en veillant à la cohésion sociale. L'intégration des critères ESG dans les choix d'investissement est une source de performance à long terme, et l'accélération de cette prise en compte constituera notre premier levier de croissance au cours des prochaines années, partout dans le monde.

En matière d'investissement responsable, l'objectif d'Amundi est double. Tout d'abord, nous voulons inciter de plus en plus d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles. Nous ajouterons ainsi, d'ici 2025, 1000 entreprises supplémentaires au périmètre des sociétés avec lesquelles nous instaurons un dialogue continu sur le climat. Les

enjeux ESG sont évoqués au quotidien auprès des entreprises que nous accompagnons, afin qu'elles puissent se fixer des objectifs concrets, comme la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre par exemple.

Notre seconde ambition est celle d'offrir à nos clients des solutions d'épargne qui permettent de faire bouger les lignes dans la société. Amundi souhaite ainsi, à horizon 2025, proposer sur l'ensemble des grandes classes d'actifs une offre de fonds « Transition net zéro 2050 » et atteindre 20 milliards d'euros d'encours dans les fonds dits « à impact », qui permettent d'avoir une contribution positive sur des projets environnementaux et/ou sociaux. Enfin, pour accélérer et déployer l'accès à l'investissement responsable, nous voulons que notre gamme d'ETF** soit constituée à 40 % de fonds ESG d'ici 2025. »

3 Nos expertises inscrites dans l'économie réelle représentent un "circuit court" de l'ESG*

En intégrant dans une division unique ses expertises en immobilier, capital-investissement, dette privée, infrastructures vertes, multigestion et investissement à impact social, Amundi Actifs Réels offre aux investisseurs l'accès à des expertises qui sont une source de diversification et de rendements sur le long terme.

Grâce à notre proximité avec les acteurs du marché et notre ancrage dans les territoires, nous prenons l'engagement de faciliter l'accès à des solutions d'investissements responsables, et d'en mesurer l'impact sur la société, auprès des populations comme de l'environnement.

Par le caractère circonscrit de notre univers d'investissements et un nombre de lignes en portefeuille maîtrisable dans chacun de nos fonds, nos équipes d'investissement entretiennent, avec chacune de nos contreparties, un contact direct et privilégié. Ces leviers d'actions impactent aussi notre capacité à exercer, auprès de chacun d'entre eux, une influence sur les aspects ESG et de veiller au respect des engagements pris en matière d'investissement durable.

+1800

actifs investis dans 16 pays
en Europe

62 Mds
d'actifs sous gestion

40 ans
d'expertise

250
collaborateurs et
partenaires

*Source : données Amundi Groupe à fin décembre 2021.

** Exchange-traded funds, aussi appelés trackers : fonds qui répliquent la performance d'un indice boursier dans son ensemble.

Regards croisés



Olivier **Paquier** et Sandrine **Lafon-Ceyral**

Olivier Paquier, directeur du développement et de l'ESG pour Amundi Actifs Réels, et Sandrine Lafon-Ceyral, directrice de l'investissement responsable pour Amundi Actifs Réels, reviennent sur les étapes marquantes en matière d'ESG au sein de l'entité. Ils répondent aux questions sur les grands enjeux et défis auxquels est aujourd'hui confronté le secteur des marchés privés et actifs réels sur ces questions d'impact et de durabilité.

Comment l'ESG s'est imposé chez Amundi Actifs Réels ?

Olivier Paquier : La question de la durabilité est inhérente à la nature même des actifs dans lesquels nous investissons. Nous sommes positionnés sur des actifs non liquides, qui impliquent par essence un engagement de long terme. Cela explique notre sensibilité à la durabilité de nos investissements. L'analyse extra-financière a toujours fait partie de notre logique, de notre processus d'investissement. Il a fallu ensuite passer de cette conviction, largement partagée chez nous, à un processus plus formalisé, pour répondre aux demandes de nos clients, s'adapter aux exigences réglementaires et exprimer clairement nos choix et nos engagements.

Sandrine Lafon-Ceyral : Toutes les expertises d'Amundi Actifs Réels intègrent les dimensions ESG. Cette formalisation s'est traduite, dans un premier temps, pour l'expertise immobilière, par l'adoption d'une charte d'investissement responsable dès 2012, ce qui était alors inédit pour une société de gestion. Cette charte, qui a permis de poser un premier jalon, a été revue en 2015, afin d'intégrer les engagements pris par la France dans le cadre de l'accord de Paris; puis en 2019, avec l'intégration des bilans carbone. En parallèle, nous avons intégré très tôt une dimension ESG aux rapports annuels des fonds en cours de commercialisation afin d'apporter une grande transparence vis-à-vis de nos parties prenantes, et ce sans attendre les obligations réglementaires en la matière. Après l'élaboration de chartes par classe d'actifs, nous formalisons en 2022 une charte ESG commune à l'intégralité des expertises d'Amundi Actifs Réels.

En parallèle, nous avons renforcé la gouvernance ESG de la division, avec notamment la création d'une équipe ESG dédiée et la mise en place d'une communauté de collaborateurs mobilisés sur les sujets ESG au sein de chaque expertise¹ : les "ESG Front runners".

Ce qui nous démarque également, c'est qu'Amundi Actifs Réels a été pionnier en matière d'investissement à impact social, avec une équipe qui se consacre à cette expertise depuis plus d'une décennie et qui est notamment à l'origine du fonds Amundi Finance et Solidarité, qui fête ses dix ans cette année.

Olivier Paquier : Parmi nos différentes expertises, nous avons également été parmi les premiers* en dette privée à accompagner le développement des sustainability-linked loans², ces prêts à impact au sein desquels les taux d'intérêt sont indexés à la réalisation d'indicateurs clés sur des objectifs extra-financiers. En proportion, sur l'ensemble de nos prêts en dette privée, nous avons fait deux fois plus de sustainability-linked loans que le reste du marché en 2021*!

(1) Se référer à la page 16.

(2) Les sustainability-linked loans sont des emprunts obligataires dont les caractéristiques, notamment financières, peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs préalablement définis en matière environnementale, sociale et/ou de gouvernance.

* Source : Amundi Actifs Réels.

Comment réussir, justement, à déterminer avec six expertises différentes une vision commune en matière d'ESG ?

Sandrine Lafon-Ceyral : La lutte contre le changement climatique s'impose à nous de façon si forte qu'elle ne peut pas être menée isolément dans l'immobilier, les infrastructures vertes ou le capital-investissement par exemple. Elle unifie l'approche, autour de cette notion de transition écologique et socialement juste. Les actifs réels et les marchés privés sont, comme leur nom l'indique, ancrés dans l'économie réelle et nous offrent donc la possibilité d'avoir un impact direct. Garder une cohérence dans l'approche et les ambitions amplifie cet impact.

Olivier Paquier : Nous souhaitons faire bouger les lignes et apporter des avancées concrètes à nos investisseurs et nous avons à cœur le souci de la preuve. Mais notre action ne serait pas très lisible si elle était réalisée de façon insuffisamment coordonnée. Il faut avoir une vision commune pour pouvoir ensuite rendre compte des effets produits. Si chaque expertise définissait des objectifs très différents, comment pourrions-nous *in fine* justifier notre impact ?

Comment trouver le bon équilibre entre l'intégration des critères ESG et les impératifs des différentes parties prenantes (investisseurs, participations, sociétés de gestion) ?

Sandrine Lafon-Ceyral : Nous voulons emmener nos partenaires, dont les niveaux de maturité en matière d'investissement responsable restent hétérogènes, sur le chemin d'une économie durable. C'est notre rôle de les accompagner dans cette transition de façon pédagogique. Cette mutation ne peut se réaliser uniquement par la seule volonté de la société de gestion, l'ensemble de la chaîne de valeur doit être associé et contribuer activement.



Quels sont vos objectifs ?

Olivier Paquier : L'objectif est de coordonner et de déployer, au niveau du comité de direction comme de l'ensemble de nos équipes, une vision partagée de l'ESG et une ambition forte pour nos expertises et nos produits. Pour être crédible et à même de remplir cette mission, il convient de faire de l'ESG l'affaire de tous. D'ores et déjà, l'ESG doit être considéré comme la norme en matière d'investissement avec simplement une gradation des exigences en fonction du niveau d'ambition de chaque fonds.

Sandrine Lafon-Ceyral : La prise de conscience accrue, de nos investisseurs, institutionnels comme particuliers, de la nécessaire transition écologique et sociale renforce leurs attentes à l'égard de la société de gestion en la matière et nous invite à être le plus clair, pédagogue et transparent possible. Ils attendent que nous prenions des engagements forts et structurants et que nous les tenions régulièrement informés des avancées réalisées. Il nous appartient donc de reporter régulièrement sur les ambitions, les moyens mis en œuvre pour les atteindre et les résultats obtenus.

La période que nous traversons accélère-t-elle cette prise de conscience ?

Olivier Paquier : La période que nous traversons, pandémie/guerre en Ukraine, devrait rester comme un accélérateur historique dans la reconnaissance de l'urgence à transformer notre économie et notre société en profondeur. Le changement d'échelle, d'intensité, dans l'engagement et la prise en compte des critères ESG est net et irréversible. En matière de lutte contre le dérèglement climatique et en matière de préservation de l'environnement, le débat ne porte plus sur le « pourquoi » ou le « à quoi bon », mais désormais seulement sur le « comment » et le « à quel rythme ».

Sandrine Lafon-Ceyral : Dans un monde globalisé, interconnecté et soumis aux aléas des crises et à des ressources naturelles limitées, la question de la souveraineté et de la recherche de solutions économiques et technologiques permettant de décarboner notre économie de manière durable doit être au centre de nos préoccupations.

Olivier Paquier : C'est à la fois stimulant et vertigineux. Pour ne pas céder à la solastalgie*, il faut se rappeler que si nous nous mettons tous en mouvement, nous pouvons relever le défi. Ensemble, il devient possible de changer la façon dont nous produisons, dont nous nous déplaçons, dont nous consommons et dont nous finançons le développement de l'activité économique.

* La solastalgie ou éco-anxiété est une forme de souffrance psychique ou existentielle causée par les changements environnementaux passés, actuels et attendus, en particulier concernant le réchauffement climatique et la biodiversité.



Faits marquants et dates-clés

2006

■ Signature des PRI (Principes pour l'investissement responsable)

Amundi signe les principes pour l'investissement responsable, initiés par l'UNEP FI (United Nations Environment Program - Finance Initiative).

2012

■ Charte ISR d'Amundi Immobilier

Fait rare à l'époque, Amundi Immobilier a signé en 2012 sa première charte publique d'Investissement socialement responsable (ISR). Elle constitue un premier jalon en matière d'engagement ESG. Elle sera étoffée par la suite, après l'accord de Paris, puis en 2019 avec l'intégration des bilans carbone.

■ Lancement du fonds à impact social Amundi Finance et Solidarité

Notre fonds Amundi Finance et Solidarité fête ses dix ans cette année. Il est désormais le fonds à impact social le plus important en France, avec près de 450 millions d'euros d'encours, et un des plus anciens. Il permet le financement de 46 entreprises sociales, œuvrant pour l'accès au logement, à l'emploi ou encore pour la préservation des ressources naturelles.

2015

■ Mise en place de due diligences ESG systématiques dans le processus d'investissement de la dette privée corporate

2016

■ Création d'Amundi Transition Énergétique

En 2016, naît Amundi Transition Énergétique (ATE), une société de gestion d'actifs détenue conjointement par Amundi et EDF.

2017

■ Création de la charte ESG d'Amundi Transition Énergétique

Les différents engagements d'Amundi Transition Énergétique sont formalisés depuis 2017 dans une charte ESG dédiée à cette expertise, actualisée en 2022 avec l'intégration de nouvelles dispositions réglementaires. Y figurent les impératifs d'ATE, comme le contrôle strict de la nature et de l'origine des actifs, évalués sous le prisme des Objectifs de développement durable (ODD); la mesure de leur impact notamment à travers la production d'énergies renouvelables; ou encore la rédaction d'un rapport ESG annuel dédié aux actifs sous gestion permettant de mesurer leur performance.



2018

■ Amundi Private Equity Funds adopte une charte ESG

La charte ESG d'Amundi PEF a été signée en septembre 2018. Celle-ci rappelle les principes fondamentaux d'investissement responsable de l'équipe, à commencer par le fait « d'analyser les risques et opportunités afférents aux dimensions ESG de ses investissements et ce, à toutes les étapes du cycle d'investissement, depuis les due diligences initiales jusqu'à la sortie ».



2019

■ Signature des principes pour les investissements à impact (Sustainability-Linked Loans Principles)

Depuis la signature de ces principes, Amundi Actifs Réels, et l'équipe dette privée en particulier, ont fortement développé l'utilisation de ce nouvel outil financier. Les prêts à impact conditionnent les taux d'intérêt à la performance ESG de l'entreprise.

■ Accélération de la prise en compte de l'ESG par la dette privée :

Premiers investissements dans les Sustainability Linked Bonds par la dette privée corporate, mise en place d'un modèle d'analyse ESG par la dette immobilière et participation à l'un des premiers leveraged loans européens intégrant des critères ESG par l'équipe leveraged loans.

2020

■ Charte ESG pour l'expertise dette privée

Cette charte dédiée formalise l'intégration de l'ESG dans chaque étape du processus d'investissement, avec même la possibilité pour l'équipe d'analystes ESG de faire valoir un droit de veto en cas d'incompatibilité majeure de l'entreprise avec la politique d'investissement responsable.



■ Amundi rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative

Cette initiative a pour but d'inciter les grandes sociétés de gestion à aligner leurs actifs vers les objectifs de neutralité carbone.

2021

■ Création d'un pôle dédié à l'ESG chez Amundi Actifs Réels

Création d'un pôle dédié répondant au même objectif : développer et promouvoir une vision commune en matière d'ESG, partagée par les six expertises d'Amundi Actifs Réels.

■ Lancement du premier fonds à impact dette privée corporate

■ Labellisation ISR des fonds en immobilier

Quatre fonds gérés par Amundi Immobilier ont obtenu le label ISR en 2021 : la SCPI Rivoli Avenir Patrimoine et la SCPI Edissimmo, la Société civile Amundi Immo Durable et le plus important OPCI de la place : Opcimmo. L'encours des fonds labellisés ISR d'Amundi Immobilier atteint près de 16 milliards d'euros³.



■ Revue de notre stratégie ESG

En 2021, une revue de la stratégie ESG d'Amundi Actifs Réels a été menée. Cette étude avait pour objet d'analyser les pratiques en matière d'ESG de nos différentes équipes, de les comparer à celles de nos pairs et d'identifier, au travers des recommandations faites, les pistes de progression. La conclusion de cette revue a été présentée à la direction d'Amundi Actifs Réels fin 2021 et conduit à la mise en place progressive d'une nouvelle organisation sur les sujets liés à l'ESG.

2022

■ Publication du 1^{er} rapport d'investisseur responsable de la division Actifs Réels

(3) Source Amundi groupe, au 31 mars 2022.



NOS ENGAGEMENTS POUR UN MONDE PLUS DURABLE

Agir pour le climat

La lutte contre le dérèglement climatique ne fait plus l'objet de débats. Elle est l'affaire de tous, pour les décennies à venir. Amundi Actifs Réels, en tant qu'acteur engagé, développe des solutions répondant aux enjeux climatiques actuels (financement de la transition énergétique, investissement visant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, etc.).



Accroître la transparence

Nous voulons que nos clients, nos investisseurs, aient une pleine confiance en notre capacité d'investir de façon durable. Nous nous devons donc de leur donner les moyens de comprendre notre action en la matière.

C'est pourquoi nous souhaitons quantifier les actions entreprises à travers nos fonds sous gestion par des indicateurs clairs et précis. La transparence en matière d'investissement responsable est clé, car pour avancer ensemble, nous devons être capables de mesurer les progrès accomplis.

Aligner les intérêts de toutes les parties prenantes

Nous restons exigeants, autant envers nous-même qu'envers les entreprises et les projets que nous finançons, ainsi qu'envers tous les acteurs de notre écosystème (fournisseurs, locataires, property managers, etc.). Nous souhaitons construire avec tous le cadre nécessaire à notre progression en matière d'investissement et de gestion durable des actifs.

Le dialogue, l'écoute, le respect de l'ensemble de nos parties prenantes sont autant de valeurs constitutives de notre marque de fabrique pour trouver les incitations adéquates qui encouragent chacun à avancer dans la bonne direction.

Nos objectifs à horizon 2025

1

Proposer au moins un fonds ouvert avec un objectif de gestion vers la transition **net zéro 2050**, pour chaque expertise

2

Doubler les encours des fonds à impact dans l'ensemble des expertises pour atteindre 1 Md€ d'encours sous gestion



3



Établir un bilan carbone pour **100 %** de nos investissements

4

Au niveau des collaborateurs d'Amundi Actifs Réels :

- Étendre l'intégration des critères ESG dans la politique de rémunération des gérants et des commerciaux
- Réduire les émissions directes de **30 %** par collaborateur (2018 étant l'année de référence)



5

Mixité des équipes d'Amundi Actifs Réels :

au moins **30 %** de femmes dans les équipes d'investissement



au moins **30 %** de femmes au comité de direction

L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance

Pour déployer sa feuille de route 2025 et garantir la réalisation des objectifs fixés, la division Amundi Actifs Réels s'appuie sur plusieurs instances de gouvernance dédiées aux sujets ESG telles que décrites dans la charte d'investissement responsable commune à toutes les expertises de notre division.

Les comités ESG dédiés, assurés par le groupe Amundi comme par la division Amundi Actifs Réels, sont des moments d'échanges privilégiés pour valider nos orientations stratégiques en matière d'investissement responsable et porter notre ambition collective.

En parallèle, nous avons instauré en 2021 une communauté dite de ESG Front Runners, représentée par des collaborateurs issus des différents métiers de la division : département juridique, service conformité, équipes de gestion, analyste ESG, service commercial, service marketing et communication, etc. Concrètement, ces rencontres donnent lieu à des échanges réguliers sur les évolutions réglementaires et leurs interprétations ainsi qu'à un partage d'informations et de bonnes pratiques inter-expertises.



*Téléchargez
le PDF
de la charte*



Communauté ESG Front runners d'Amundi Actifs Réels



© Magali Delporte



Témoignages des Front runners ESG



Ugo MUSCATELLI

ESG Manager Amundi Actifs Réels

En 2021 nous avons initié, au sein de la division Amundi Actifs Réels, la création de la communauté des « Front runners ESG » regroupant des représentants de chacune des équipes sur les enjeux ESG. Chaque mois, nous nous retrouvons pour partager les dernières informations relatives aux évolutions réglementaires, aux bonnes pratiques ainsi qu'aux problématiques rencontrées. Cela constitue un moment d'échanges important afin d'assurer une cohérence et une ambition collective dans nos démarches respectives.



Julien FOLL

Analyste ESG au sein de l'équipe de Recherche Amundi

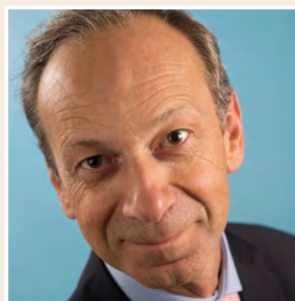
En tant qu'analyste ESG de l'équipe de Recherche d'Amundi, ces moments d'échanges sont l'occasion de pouvoir transmettre le fruit du travail de notre équipe aux différents représentants de la division Amundi Actifs Réels. Cela permet de sensibiliser toujours plus les participants aux enjeux extra-financiers mais également de prendre conscience des problématiques spécifiques rencontrées par chacun dans le cadre de ses fonctions. L'enrichissement est mutuel au sein de cette communauté.



Laurence HENAFF

Chief Operating Officer Amundi Transition Energétique

L'expertise Amundi Transition Energétique présente, de par la nature même de ses investissements, une intégration directe des enjeux ESG au cœur de sa démarche. Nos échanges entre Front runners nous permettent de communiquer sur la manière dont l'ESG se déploie au sein de nos investissements et d'échanger et de capitaliser sur les connaissances de chacun en matière d'investissement responsable.



Thierry de VERGNES

Directeur Amundi Leveraged Loans

Notre gestion de portefeuilles de leveraged loans intègre déjà les enjeux ESG dans nos analyses d'investissement. De plus le marché des leveraged loans syndiqués commence à s'organiser pour répondre aux défis ESG, et nous participons activement à faciliter les échanges d'informations entre émetteurs et syndicat de prêteurs. A cet égard les échanges qui ont lieu au cours des réunions mensuelles des « Front runners ESG » nous permettent de disposer des dernières informations et pratiques de marché à dupliquer ou adapter pour nos investissements et pour le marché des leveraged loans. C'est un véritable atout pour notre équipe de disposer de ce partage d'expérience.



Tableau des grandes spécificités de

	IMMOBILIER	MULTIGESTION	DETTE PRIVÉE
Ressources ESG	<p align="center"><i>Équipe ESG de 7 personnes de</i> <i>Une équipe Front Runners ESG de 28 personnes (gestion, marketing)</i></p>		
Encours sous gestion (au 31/12/21)	41,9 Mds €	10,4 Mds €	8,5 Mds €
Positionnement	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste de l'immobilier Core/ Core+ dans les grandes métropoles européennes. Couverture de tous les segments avec un focus sur les bureaux 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste de la sélection des gestionnaires de fonds sur les marchés privés et les actifs réels dans le monde entier 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste de la dette privée corporative, de la dette immobilière et des leveraged loans dans la zone euro
Objectifs ESG 2025	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2025 : lancer un fonds transition net zéro 2050 Objectif 2024 : 100% de nos principaux prestataires** signeront la charte fournisseur Objectif 2024 : 100% de nos principaux prestataires feront l'objet d'une notation de la part d'Amundi Immobilier Chaque année, l'équipe ESG Amundi Immobilier s'engage à organiser cinq sessions de formation aux collaborateurs d'Amundi Immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un fonds transition net zéro 2050 Dès 2022 : tout nouvel investissement fera l'objet d'une notation ESG Organiser un ou plusieurs événements mettant en avant l'expertise ESG d'Amundi à l'attention des sociétés de gestion du non-côté 	<p>Dettes corporatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer un fonds transition net zéro 2050 100 % des nouveaux investissements auront un bilan carbone et une feuille de route associée Objectif 2022 : organiser un séminaire de sensibilisation ESG pour les emprunteurs en portefeuille
Intégration ESG dans le processus d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Intégration ESG systématique tout au long du cycle de vie d'un immeuble Existence d'une charte d'investissement responsable Un ensemble de critères ESG minimum doit être satisfait avant toute décision d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration ESG systématique au niveau de la société de gestion Négociations de clauses ESG dans les documents juridiques (side letter) Comité d'investissement : présence du responsable ESG multigestion avec un droit de veto 	<p>Dettes corporatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration ESG systématique au niveau des due diligences, du processus d'investissement et du monitoring Comité d'investissement : présence d'un membre de l'analyse ESG avec un droit de veto
Capacités ESG	<ul style="list-style-type: none"> Engagement avec l'ensemble de nos partenaires, collaborateurs et utilisateurs Reportings ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement avec les sociétés de gestion sélectionnées 	<p>Dettes corporatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Engagement avec les entreprises (promotion des financements avec ESG « ratchet », aide à la mise en place de bilan carbone, etc.) Reportings annuels ESG Création de fonds à impact
Politique d'exclusion Investissement responsable*	<ul style="list-style-type: none"> Appliquée à 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquée à 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquée à 100 % sur toutes les expertises : dette corporative, dette immobilière et leveraged loans Politique d'exclusion renforcée sur les fonds impact.
Initiatives de place dans lesquelles nous sommes impliqués	<ul style="list-style-type: none"> Participation à plusieurs groupes de travail de l'Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIIM) Adhérent de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) Un des membres fondateurs de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) Participation au Biodiversity Impulsion Group (BIG) Participation à l'European Sustainability Real Estate (ESREI) 	<ul style="list-style-type: none"> Signataire de la charte France Invest pour la parité Membre de l'Initiative Climat International qui a pour objectif d'aider les sociétés de gestion à évaluer le risque climat de leurs participations 	<p>Dettes corporatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation active dans deux groupes de travail sous l'égide de France Invest Membre fondateur de l'initiative European Leveraged Finance Association (ELFA) Adhérent de l'Association Française de la Gestion financière (AFG)
Labels/récompenses	<ul style="list-style-type: none"> Label ISR (4 fonds labellisés en 2021) Obtention du meilleur classement GRESB pour le fonds Opcimmo en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> N/A 	<ul style="list-style-type: none"> Label Luxflag ESG pour le fonds ASID IV de l'expertise dette corporative (statut "Applicant", à confirmer avec les investissements à venir dans le fonds)

Les récompenses passées ne préjugent pas des récompenses futures.

nos expertises

CAPITAL-INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL	INFRASTRUCTURES VERTES
<p><i>dédiés à notre division Amundi Actifs Réels (ing, juristes, etc.) en charge de porter les sujets ESG au sein d'Amundi Actifs Réels</i></p>		
1 Md €	440 M €	427 M €
<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste du capital développement et transmission sur le marché européen des PME et ETI. Participation en tant qu'actionnaire minoritaire actif Lancer un fonds transition net zéro 2050 100% de réponse de nos participations à notre questionnaire de reporting ESG 100% de nos participations auront une feuille de route ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste de l'investissement privé à impact en Europe et notamment en France. Gérant du plus grand fonds d'impact social en France Lancer un fonds transition net zéro 2050 	<ul style="list-style-type: none"> Spécialiste des actifs de transition énergétique - production d'électricité et efficacité énergétique Lancer un fonds transition net zéro 2050 Création d'une charte partenaire industriel Établir systématiquement une feuille de route ESG avec nos développeurs/ partenaires industriels Objectif 2022 : 100% des nouveaux fonds d'ATE seront classifiés article 9 SFDR
<ul style="list-style-type: none"> Intégration ESG systématique au niveau des due diligences du processus d'investissement et du monitoring Comité d'investissement : présence d'un membre de l'analyse ESG avec un droit de veto 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse d'impact est intégrée au niveau des due diligences, du processus d'investissement et du monitoring Gouvernance : un comité d'investissement dédié à l'investissement à impact social. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration ESG systématique au niveau des due diligences, du processus d'investissement et du monitoring Gouvernance : tous les membres du comité d'investissement portent les sujets ESG, les résultats de l'analyse ESG y sont présentés et discutés.
<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de chaque participation, avec définition d'une feuille de route ESG Reportings annuels ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement avec les entreprises Reportings d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> Création de fonds dédiés à la transition et l'efficacité énergétiques classifiés article 9 SFDR. Reporting ESG annuel incluant l'empreinte carbone de 100% des investissements
<ul style="list-style-type: none"> Appliquée à 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquée à 100% 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquée à 100% Politique d'exclusion additionnelle sur les unités de production d'énergie nucléaire
<ul style="list-style-type: none"> Participation auprès de France Invest/ Commission Sustainability Membre de l'Initiative Climat International qui a pour objectif d'aider les sociétés de gestion à évaluer le risque climat de leurs participations 	<ul style="list-style-type: none"> Membre de la commission Impact de France Invest Signataire de la Charte Impact Investing de France Invest Membre de Finansol Membre et participation active au groupe de travail Finance à impact de Finance for Tomorrow Membre de la coalition internationale Business for Inclusive Growth Membre de l'EVPA (The European Venture Philanthropy Association) Signature des Operating Principles for Impact Management 	<ul style="list-style-type: none"> Signataire de la charte France Invest pour la parité Sponsor de l'association Infravenir Membre de l'association France énergie éolienne Membre du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) Membre de France Agrivoltaïsme Membre de la Plateforme Verte
<ul style="list-style-type: none"> Notation PRI 2020 : note A+ rating 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs labels pour le fonds Amundi Finance et Solidarité Label Finansol Label France Relance Agrément ESUS EVPA Data Transparency Label 2021 	

* Retrouvez la politique Investissement responsable d'Amundi : https://legroupe.amundi.com/eziscore/call/ezis-camundibuzz::sfForwardFront::paramsList=service=ProxyGedApi&row-teld=dl_5a8d2bfb-3f3d-4c70-b9b2-a8e962ee0c5f

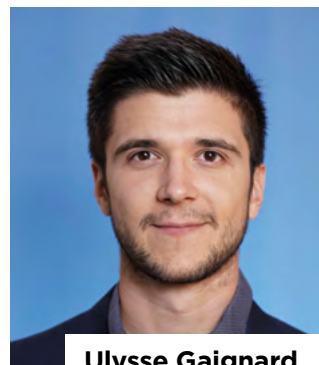
** Nos principaux prestataires sont les property managers, les promoteurs et les facility managers.



IMMOBILIER

ESG et immobilier chez Amundi Actifs Réels

« Pour Amundi Immobilier, l'ESG et l'immobilier ont toujours été intimement liés, et ce depuis la promulgation des lois de Grenelle en 2010. Ces orientations réglementaires et sectorielles ont été fondatrices de la démarche d'Amundi Immobilier. L'ESG demeure plus que jamais au cœur du développement et de la stratégie de notre expertise », explique Ulysse Gagnard, chargé de Développement durable et Investissement socialement responsable chez Amundi Immobilier.



Ulysse Gagnard
ESG Manager Amundi Immobilier

En publiant dès 2012 notre première charte d'investissement responsable, Amundi Immobilier a commencé à noter l'ensemble de ses actifs sous gestion pour veiller à la prise en compte des enjeux liés au développement durable.

À la suite de l'accord de Paris, nous avons fait évoluer dans le temps cet outil pour intégrer la mesure des nouveaux objectifs de cet accord (tels que la neutralité carbone, l'exposition et la résilience au changement climatique, les bilans carbone...).

En 2021, Amundi Immobilier a obtenu la labellisation ISR de quatre de ses fonds grand public, pour un montant de près de 16 milliards d'euros d'encours sous gestion⁴, reposant sur 271⁴ actifs répartis dans dix pays et représentant 4,2⁴ millions de mètres carrés, soit le plus gros volume labellisé parmi les sociétés de gestion immobilière. Tous fonds confondus, nous comptabilisons près de 120⁴ actifs certifiés.

En tant que membre fondateur de l'Observatoire de l'immobilier durable, lieu de rencontre et d'échange entre les professionnels du secteur, nous portons notre voix

pour instaurer les bonnes pratiques dans ce domaine à toutes les échelles et pour contribuer activement à un immobilier plus durable.

L'adhésion des parties prenantes à une stratégie tripartite

L'immobilier fait partie des domaines où les parties prenantes sont nombreuses et indispensables. Chacune à son niveau contribue à rendre la gestion de l'immeuble plus responsable. Locataires, property managers, entreprises de travaux, promoteurs, nous devons nous assurer que tous concourent activement et de manière

coordonnée à l'amélioration des performances ESG de l'actif.

Pour ce faire, nous interrogeons nos fournisseurs par le biais d'un questionnaire sur la formalisation et le déploiement de la politique RSE dans leur société. Cela nous permet de nous assurer de leur adéquation avec notre propre politique environnementale et sociale. Nous leur proposons ensuite d'adhérer à notre charte constituée de 11 principes ayant pour ambition d'être vectrice de progrès et d'innovation pour chacun. Les property managers, facility managers ou encore promoteurs avec lesquels Amundi Immobilier travaille sont ainsi soumis au respect des droits humains fondamentaux, à une politique d'achats responsables strictement contrôlée, au développement du territoire dans lequel l'actif s'inscrit, ou encore à la mise en place d'indicateurs ayant pour objectif de s'assurer de l'amélioration constante dans l'atteinte de ces différents principes.

L'objectif, d'ici 2024, est de pouvoir noter sur la base de ces questionnaires 100 % de nos principaux prestataires afin de s'assurer de leurs engagements ESG à nos côtés. Nous en prenons fermement le chemin, puisque 94 % des property managers ont déjà renseigné l'évaluation de leur performance RSE en 2021.

Si nous nous engageons à accompagner les conventions de ces fournisseurs, nous nous réservons toutefois le droit de rompre les contrats en cas de non-respect des engagements ou de notation ESG trop basse dans la durée. En 2021, 86 % des fournisseurs ont signé cette charte et la respectent. Nous ambitionnons d'atteindre les 100 % d'ici 2024.

Au vu de la complexité des démarches et réglementations, il est également prioritaire de veiller à l'adhésion de toutes les équipes concernées par

94 %
des property managers
ont déjà renseigné
l'évaluation de leur
performance RSE en 2021

Près de
16 Mds €
d'encours sous gestion

(4) Source : Amundi Immobilier, au 31/03/2022.

4 fonds

labellisés ISR en 2021

l'immeuble au projet ESG de l'entreprise et des fonds. Aussi, il est fondamental pour nous d'accompagner l'adoption de nouvelles consignes, en formant des équipes opérationnelles, afin qu'elles s'approprient les outils et mesures. Chaque année, notre équipe ESG s'engage ainsi à organiser au moins cinq sessions de formation auprès des collaborateurs d'Amundi Immobilier.

L'immobilier, terrain de déploiement privilégié des outils de mesure ESG

L'ambition d'Amundi Immobilier, dès la création de son outil de notation de performances ESG des actifs, était **de pouvoir noter l'ensemble de ses actifs quelle que soit leur typologie et où qu'ils soient situés, selon une méthodologie unique.** Aujourd'hui, si l'Environnement demeure une dimension prioritaire pour nos actifs, les piliers Social et Gouvernance ont pris toute leur place.

Tout actif entrant en gestion chez Amundi Immobilier est examiné au crible de l'outil ESG. Cette rigueur de la notation est la condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés pour nos fonds sous gestion.

L'immobilier vers une transition net zéro 2050 : l'ambition d'Amundi déclinée à l'immobilier

Les actifs immobiliers s'inscrivent dans un écosystème. Dans un rapport publié en janvier 2021, l'UNEP (Programme environnemental des Nations unies) s'est alarmé du niveau inédit des émissions mondiales de CO₂ du secteur du bâtiment : près de dix milliards de tonnes en 2019, soit 25 % des quantités totales. En France également, le secteur du bâtiment est l'un des principaux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, derrière notamment celui du transport, avec une production de près d'un quart des émissions nationales. Il représente par ailleurs 43 % du total de la consommation énergétique du pays.⁵

C'est pourquoi nous considérons que l'aboutissement de notre démarche ESG passe obligatoirement par un engagement significatif dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'atteinte du net zéro carbone pour une partie significative de nos actifs.

Pour ce faire, nous allons proposer un fonds immobilier investi dans des actifs visant la trajectoire net zéro émission en 2050.



(5) Source : Ministère de la Transition écologique, 2020.

Amundi a par ailleurs rejoint dès juillet 2021 la Net Zero Asset Managers Initiative, ayant pour objectif d'inciter les grandes sociétés de gestion à aligner leurs actifs gérés vers les objectifs de neutralité carbone. Il s'agit pour nous du prolongement ambitieux de la prise en compte de l'accord de Paris, avec lesquels nos stratégies doivent être compatibles. En tant que gestionnaire d'actifs, nous nous engageons à faciliter les investissements vers des portefeuilles alignés avec les objectifs de neutralité carbone et vers des solutions contribuant aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

86 %

de nos fournisseurs ont signé notre charte et la respectent en 2021

À l'heure où les experts tirent le signal d'alarme quant à la préservation des différentes espèces, il est également indispensable de remettre l'environnement et les écosystèmes au cœur de nos préoccupations et de nos projets. Doter nos immeubles de toits végétaux, de ruches, peut permettre par exemple de favoriser la réinsertion de la biodiversité en milieu urbain.

L'Observatoire de l'immobilier durable pilote en ce sens un groupe de travail dédié à la biodiversité (Biodiversity Impulsion Group), visant à développer un référentiel commun d'indicateurs et d'outils de mesure pour définir et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers. Cette démarche permet d'éclairer le choix des maîtres d'ouvrage et des investisseurs, afin de mieux concilier les fonctions urbaines et écologiques des territoires. L'objectif est également d'éclairer les stratégies des investisseurs et de participer à la convergence de la performance économique et financière avec la performance socio-environnementale des acteurs économiques.

Il nous semble en outre nécessaire de continuer notre stratégie ESG et renforcer son application autour de la dimension sociale. Notre objectif de renforcer la dimension de services offerts par nos actifs, dans la mesure où l'immeuble est un lieu social, de travail et de rencontres. L'immeuble post-Covid doit répondre aux attentes des utilisateurs, renforcées par la pandémie, en étant non seulement un lieu de vie professionnelle, mais également d'échanges et d'interactions sociales, connecté à son environnement.

Amundi Immobilier a l'ambition, en outre, de renforcer le pilier gouvernance en étant garante de transparence à l'égard de ses parties prenantes, notamment les investisseurs. Force de pédagogie sur les enjeux, objectifs et obligations relatives à la prise en compte de l'ESG dans les stratégies, nous organisons ainsi des webinaires en amont des assemblées générales afin de favoriser le dialogue entre les associés et les équipes de gestion. Des modules pédagogiques et vidéos sont également proposés pour sensibiliser les publics aux différentes labellisations dans l'immobilier.

Amundi a par ailleurs rejoint dès juillet 2021 la Net Zero Asset Managers Initiative, ayant pour objectif d'inciter les grandes sociétés de gestion à aligner leurs actifs gérés vers les objectifs de neutralité carbone. Il s'agit pour nous du prolongement ambitieux de la prise en compte de l'accord de Paris, avec lesquels nos stratégies doivent être compatibles. En tant que gestionnaire d'actifs, nous nous engageons à faciliter les investissements vers des portefeuilles alignés avec les objectifs de neutralité carbone et vers des solutions contribuant aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

Chiffres-clés ESG 2021*

■ **4 fonds** représentant près de 16 Mds d'encours sous gestion

■ **94 %** de nos property managers ont renseigné l'évaluation de leur performance RSE de 2021

■ **86 %** de nos fournisseurs ont signé notre charte et la respectent en 2021

■ **7 383,5 MWh**** (mégawatt-heure), c'est la production d'électricité générée par les panneaux photovoltaïques mis en place sur les immeubles gérés par Amundi Immobilier, soit environ la consommation électrique annuelle de 1571 foyers français

■ **202 000 m²** de surfaces végétalisées pour favoriser la biodiversité et l'agrément des locataires

■ **76 kg** de miel offert aux Restos du Cœur, issus des 11 ruches situées sur les immeubles gérés par Amundi Immobilier

■ **100 %** des actifs tertiaires notés sur leurs performances ESG

* Source : Amundi Immobilier, au 31/12/2021.

** Source : <https://particuliers.engie.fr/electricite/conseils-electricite/conseils-relever-compteur-electricite/consommation-electrique-francais.html>

3 questions au représentant d'un property manager avec qui nous sommes engagés depuis 2014



Olivier Tavernier

Président-directeur général
de Constructa Asset Management

Constructa Asset Management est une filiale du groupe Constructa, dédiée à la gestion et la valorisation d'actifs immobiliers. Acteur français indépendant, Constructa Asset Management gère 390 immeubles, soit près de 2 millions de mètres carrés, pour un montant de 13,5 milliards d'euros d'actifs.

Comment l'ESG s'intègre-t-elle dans vos activités ?

Le pilier Social de l'ESG fait partie de l'ADN du groupe Constructa en étant fortement présent dans nos actifs, puisque nous avons le souci de l'insertion et de l'inclusion dans les quartiers. Depuis toujours, cette sensibilité s'est déclinée dans nos actions. Fortement implanté à Marseille, ville de naissance du groupe et territoire composite où nous avons, à notre échelle, la volonté d'intégrer la population aux enjeux territoriaux.

À titre d'exemple pour la construction de la tour La Marseillaise, **nous avons accéléré la création d'emplois et favorisé la réinsertion professionnelle grâce à la signature d'une convention d'emploi signée avec les organisations économiques, les institutions**, le monde économique et les structures d'accompagnement pour 900 emplois. Des événements ont également été créés avec les écoles voisines en organisant des ateliers de peinture avec une artiste pour décorer la palissade du chantier en présence des riverains. C'est également le premier immeuble de grande hauteur raccordé à la centrale de géothermie marine Thassalia, une technologie permettant d'utiliser l'énergie thermique marine pour alimenter en froid le bâtiment.

Dans quelle mesure Amundi Immobilier vous soutient-il dans vos projets ESG ?

Un véritable partenariat a été mis en place avec Amundi Immobilier dans une relation de confiance réciproque accordée aux équipes, sans laquelle de nombreux projets n'auraient pas pu aboutir. Avec Amundi Immobilier, nous partageons des valeurs communes et avons aussi la même vision de la société, ce qui facilite notre partenariat. L'accompagnement se décline au quotidien, au sein des équipes-projets et sur le terrain, où les écueils nous sont remontés par les analystes ESG afin de toujours améliorer les programmes. Nous connaissons parfois des périodes de doutes, car les initiatives sont ambitieuses, mais ces moments sont toujours l'occasion de penser des solutions ensemble.

Quelles sont vos principales réussites et quelles sont vos ambitions ?

S'il ne fallait citer qu'un seul succès, j'évoquerais l'incubateur FoodCub, ce lieu emblématique de 400 m² réunissant plusieurs acteurs autour d'énergies communes. Lancé au premier trimestre 2021, FoodCub rassemble le bailleur, Amundi Immobilier, l'Asset Manager, Constructa Asset Management, l'incubateur « Le Carburateur », l'École hôtelière de Provence ainsi que la fondation des Apprentis d'Auteuil. Cet incubateur gastronomique est une réponse à un constat implacable : 80 % des start-up du secteur de la restauration, dirigées par des chefs, ont une durée de vie inférieure à cinq ans. Et plus de 25 % des jeunes diplômés de la filière, baccalauréat ou CAP, sont toujours au chômage quatre ans après l'obtention de leur sésame. L'objectif est ainsi d'accompagner les startupper⁶ de la restauration – ainsi que leurs apprentis – afin de les aider à s'installer de manière pérenne dans leur activité. Avec ce type d'initiative, Amundi Immobilier souhaite créer des expériences uniques et développer ainsi l'attractivité des centres commerciaux. Il s'agit selon moi d'un bel exemple de démarche intégrée, engagée et partagée. D'ailleurs FoodCub a reçu le Prix « Mécénat & Solidarités dans la Ville », dans la catégorie « Jeunesse et Éducation » au SIMI, la rencontre des acteurs de l'immobilier en décembre 2021.

(6) Un startupper est un créateur de start-up, et par extension quelqu'un qui travaille dans l'écosystème des entreprises innovantes.



MULTIGESTION

Multigestion : l'ESG au cœur des relations avec les sociétés de gestion

Nous accordons une place primordiale à la prise en compte des critères ESG, en procédant notamment à une analyse poussée de la maturité de nos sociétés de gestion partenaires en matière d'investissement responsable. Nous adoptons une approche "Best Partner" avec nos clients et offrons une gamme complète de solutions d'investissement sur mesure, capables de s'adapter pleinement aux besoins des institutionnels sur les questions environnementales et sociales.



Viviane Ting,
Gerante multigestion Private
Equity et responsable de l'ESG
pour la multigestion chez
Amundi Actifs Réels

Avec plus de 900 investissements ces vingt dernières années, l'équipe multigestion d'Amundi Actifs Réels est l'une des plus anciennes d'Europe. Aujourd'hui, nos investissements alimentent plus de 600 fonds dans l'univers du capital-investissement, de la dette privée, de l'immobilier, de l'infrastructure et de l'impact. L'expertise a dépassé en 2021 les dix milliards d'euros sous gestion. Au cours des dernières années, la gamme de solutions multigestion que nous proposons s'est étendue. Nous gérons actuellement un grand nombre de fonds dédiés pour le compte d'institutionnels de renom (compagnies d'assurances, groupes de protection sociale, etc.), ainsi qu'un fonds commingled ouvert à tous les institutionnels qui souhaitent une exposition diversifiée et résiliente à l'infrastructure.

L'ESG, un pilier de la politique d'investissement en multigestion

Nous pensons que la multigestion, par l'ampleur des sommes qu'elle mobilise, peut avoir un effet considérable sur les sujets ESG. Lorsque nous investissons auprès d'un gérant, nous devons avoir pleine confiance en sa volonté et sa capacité d'adopter les bonnes pratiques ESG afin de gérer au mieux les entreprises dans lesquelles il investit. Le représentant ESG de l'équipe de gestion dispose d'un droit de veto sur les décisions d'investissement en comité.

Un processus de sélection ESG complet et exigeant

Dès 2014, nous avons développé un processus de sélection des sociétés de gestion, analysant leurs pratiques ESG et leur degré de maturité en la matière.

Au-delà des échanges réguliers que nous avons sur ce sujet avec les équipes de gestion sélectionnées, nous leur soumettons un questionnaire ESG détaillé, consacré au déploiement de leur politique ESG y compris au sein même de leur entité. Nous souhaitons, par exemple, connaître leurs pratiques en matière de parité, d'inclusion, de diversité, leur alignement avec la réglementation en matière d'investissement durable ou de lutte anti-corruption, leur politique globale d'exclusion sectorielle, etc. Ce questionnaire s'enrichit et s'affine au fur et à mesure. Nous leur posons également des questions sur leurs politiques d'investissement responsable pour déterminer leurs exigences auprès de leurs propres participations. Nous leur demandons de nous remonter un certain nombre de critères afin de nous assurer de la cohésion du discours avec des éléments chiffrés qualifiables.

En parallèle, nous formalisons nos exigences ESG dans une lettre d'accompagnement dite side letter. Signée par la société de gestion au moment d'un financement, cette side letter, ou lettre d'engagement, formalise les engagements ESG que le contrat principal ne couvre pas.

Le reporting, un outil majeur pour la multigestion

En 2021, nous avons mis en place une revue annuelle pour les sociétés de gestion dans lesquelles nous investissons. Ceci nous permet de suivre la progression qui est faite en matière d'ESG. Nous accordons une attention particulière à la qualité des données qui nous sont transmises.

Outre l'intégration de ces critères dans notre processus de sélection et de suivi, nous souhaitons également prioriser les enjeux ESG sur la durée avec les gestionnaires d'actifs, grâce à un dialogue continu et une concrétisation des engagements tenus.

Actuellement, nous travaillons sur la mise en place d'une notation ESG des sociétés de gestion actualisée annuellement, afin d'aller encore plus loin dans nos ambitions. Ce chantier sera concrétisé d'ici fin 2022.

Nous souhaitons capitaliser sur le savoir-faire d'Amundi dans ce domaine pour accompagner nos partenaires de la meilleure des manières et témoigner par la force de l'exemple. Pour porter cette démarche, nous avons pour objectif de convier les sociétés de gestion à des événements afin de leur rendre compte de nos savoir-faire. C'est aussi ce qui nous pousse aujourd'hui à promouvoir les initiatives climat de la maison auprès de nos investissements, notamment l'engagement de notre groupe pour la transition vers le net zéro 2050. **Un engagement que nous souhaitons pousser avec le lancement de notre premier fonds transition net zéro 2050 d'ici 2025.**



Chiffres-clés ESG 2021*

■ **92 %** des sociétés de gestion dans lesquelles nous investissons sont signataires des PRI. Parmi elles :

■ **91 %** sont notés **A ou A+** en corporate et gouvernance

■ **65 %** de nos investissements mesurent leur empreinte carbone au niveau de la société de gestion et

■ **20 %** envisagent de le faire dans les mois à venir

■ Parmi eux **45 %** s'engagent à réduire leur empreinte carbone et **38 %** ont des réflexions sur ce sujet

■ Les femmes représentent **20 %** des équipes d'investissement et

■ **10 %** des membres votants aux comités d'investissement sont des femmes.

* Source : Amundi Immobilier, au 31/12/2021.

3 questions au représentant de l'une des sociétés de gestion que nous avons sélectionnée depuis janvier 2022



Alexander Bjørklund

ESG Manager chez Summa Equity

*Fondé en 2016, **Summa Equity** est un gestionnaire d'actifs ayant placé l'impact au cœur de sa politique d'investissement. L'entreprise suédoise a fait de l'intégration des critères de durabilité une source d'avantages concurrentiels, qui a permis à l'entreprise de se distinguer des autres sociétés de gestion.*

Comment l'ESG s'est imposé au sein de Summa Equity ?

Les mutations auxquelles notre monde fait face, tant démographiques qu'environnementales ou encore technologiques, offrent de formidables opportunités.

Car pour rendre le monde plus durable à l'avenir, nous devons adopter des solutions nouvelles et innovantes. Nous pensons que les entreprises qui conçoivent des solutions visant à réduire le changement climatique, à atténuer la pénurie de ressources, à améliorer l'éducation, la santé et le bien-être ou à fournir des sources d'énergie durables grâce à leurs produits et services, bénéficieront d'opportunités de croissance plus fortes que celles basées sur des solutions plus traditionnelles. Elles feront effectivement preuve de résilience face aux changements, ce qui leur permettra d'obtenir de bonnes performances financières au fil du temps. Tel était le constat qui a mené à la création de Summa Equity.

Nous sommes ainsi une des premières sociétés de capital-investissement à avoir adopté les Objectifs de développement durable des Nations unies, et nous les considérons comme une boussole pour chacun de nos investissements.

Quels sont les faits marquants de votre année 2021 en matière d'ESG ?

Indéniablement, la révision de notre ESG Playbook qui définit le cadre et la manière dont nous investissons.

Il pose les lignes directrices pour nos trois thèmes d'investissement : l'efficacité des ressources, les changements démographiques ou encore les transformations technologiques, lesquels bénéficient de l'effet d'entraînement de mégatendances comme la pénurie de ressources, le vieillissement de la population, la transition énergétique ou encore l'innovation.

Autre fait marquant venu récompenser nos efforts, nous avons obtenu la certification B Corp⁷, une des plus exigeantes en la matière, avec un très bon score.

Nous avons également été distingués par deux prix lors des Private Equity Exchange & Awards : « Best ESG Initiative » et « Best Nordic LBO Fund ». Ces deux récompenses prouvent qu'il est possible de mener une politique ESG ambitieuse tout en proposant des rendements intéressants aux investisseurs.

Qu'est-ce qui a, selon vous, incité l'équipe multigestion d'Amundi Actifs Réels à investir dans votre fonds Summa Equity III ?

L'équipe multigestion a apprécié notre historique dans l'investissement responsable ainsi que les grandes ambitions portées par ce fonds. En tant qu'investisseur institutionnel, Amundi est conscient de son rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour la cohésion sociétale. Nous espérons avoir convaincu, par notre histoire, nos résultats, nos performances, que nous sommes le partenaire idéal pour répondre à ces défis. Nous avons de fortes ambitions pour la transformation des entreprises dans lesquelles nous investissons, notamment en matière de réduction des émissions carbone. Nous avons également pris l'engagement de reverser une partie importante du « carried interest » à notre Summa Foundation, qui œuvre pour différentes causes : réduction de la pauvreté, égalité des sexes, environnement, santé, etc.

(7) La certification dite B Corp est une certification octroyée aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public. Cette dénomination est accordée aux sociétés démontrant avoir un effet bénéfique sur le monde.



DETTE PRIVÉE

La dette privée, pilier de la croissance durable des entreprises

« Une des raisons d'être de la dette privée, qui est aujourd'hui un marché mature de plus de 100 milliards d'euros en Europe, est de financer l'économie réelle sur le long terme et d'accompagner le développement et la croissance durable et rentable des entreprises. Si le processus d'investissement dans nos actifs repose bien évidemment sur une excellente compréhension des business afin de constituer des portefeuilles diversifiés et résilients, le travail des équipes ESG est lui aussi essentiel », explique Émilie Bensimon, gérante de fonds Dette privée corporate chez Amundi Actifs Réels.



Émilie Bensimon

Gérante de fonds Dette privée corporate chez Amundi Actifs Réels

Effectivement, la dette privée agit comme un levier pour financer la croissance ainsi que les grandes transitions, numériques comme écologiques.

Les entreprises apprécient particulièrement la diversification que la classe d'actifs apporte (profil d'amortissement *in fine*, maturité longue, capacité à accompagner les futurs développements...), la souplesse et rapidité d'exécution ainsi que la moindre volatilité par rapport aux marchés publics.

L'activité Dette privée chez Amundi Actifs Réels a été lancée en 2012, avec l'expertise dette corporate destinée principalement au financement de grandes entreprises françaises, puis aujourd'hui au financement des entreprises de taille intermédiaire européennes. La gamme de stratégies s'est enrichie par la suite, en

développant deux expertises complémentaires dès 2017 : les prêts à effets de levier (*leveraged loans*) et la dette immobilière.

Fin 2021, l'ensemble de l'activité dette privée représentait 8,5 milliards d'euros d'actifs sous

8,5 Mds €
d'actifs sous gestion

gestion. L'équipe, composée d'une trentaine de collaborateurs présents en France et en Europe, a d'ailleurs été récemment renforcée avec l'intégration de Lyxor International Asset Management (janvier 2022).

ESG et dette privée

L'expertise dette privée fait partie des premières sociétés de gestion à intégrer les aspects extra-financiers dans les due diligences préinvestissement. Dès fin 2014, à l'occasion de la phase d'investissement de la seconde génération de fonds de dette privée corporate, nous nous appuyons sur les services de l'équipe ESG d'Amundi avec une personne dédiée pour participer aux due diligences.

Simultanément, un premier client ayant une sensibilité forte aux sujets ESG investit un ticket significatif dans le fonds de seconde génération avec la mise en place d'une politique d'exclusion, l'identification des risques ou encore le déploiement de bonnes pratiques. Cette étape a été fondatrice dans le développement de l'ESG chez Amundi Actifs Réels, unique structure financière à proposer ce niveau de technicité en la matière dès cette époque.

La prise en compte des dimensions ESG dans l'expertise dette privée est formalisée dans une charte dédiée précisant les modalités d'intégration de l'analyse ESG lors de chaque étape du processus de décision et pouvant aboutir à un droit de veto de l'équipe ESG en comité d'investissement, plaçant ainsi l'ESG au même rang que les aspects crédit. Une due diligence ESG est effectuée par toutes les expertises, en collaboration si nécessaire, avec les experts ESG d'Amundi, et peut inclure en fonction des actifs : l'envoi de questionnaires, des échanges avec le management ou des revues d'études sectorielles d'agences de notation extrafinancières. De fait, certains financements n'ont jamais vu le jour en raison de leur incompatibilité ESG, par exemple en raison d'implication directe ou indirecte dans des entreprises contrevenant aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU, d'un chiffre d'affaires trop largement alimenté par l'extraction du charbon (25 %) ou la commercialisation du tabac (10 %), ou encore d'une répétition de controverses sur des sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

De la phase de sélection des investissements jusqu'à la maturité des prêts et obligations, nous déployons une politique ESG *best effort*. Des grilles de lecture précises sont appliquées à chaque projet dette privée corporate, afin d'exclure tout investissement qui ne serait pas

“L'élaboration d'une charte dédiée permet d'intégrer l'analyse ESG lors de chaque étape du processus de décision”

conforme, de valider systématiquement les enjeux ESG lorsque les opérations ont lieu, et enfin de proposer un suivi rigoureux des écarts constatés par rapport aux objectifs liés à l'ESG pour inciter à la mise en place des mesures correctives post-investissement lorsque cela nous paraît nécessaire.

Nos actifs en dette immobilière sont par exemple, avec le support des équipes Amundi Immobilier, passés au crible du périmètre ESG par le biais d'expertises techniques (audit immobilier, état des consommations énergétiques, rapports techniques...), d'un questionnaire d'une cinquantaine d'items permettant d'établir une note restituant la performance extra-financière de l'actif, et enfin d'un échange avec le sponsor propriétaire concernant ses best practices quant à l'utilisation opérationnelle du sous-jacent immobilier. Cet examen approfondi permet de sécuriser toutes les composantes de l'actif, de sa performance énergétique et carbone jusqu'aux risques physiques liés au changement climatique, sans oublier l'évaluation de sa bonne gouvernance.

Concernant nos actifs en dette corporate, nous analysons sur les enjeux ESG chacune des entreprises que nous finançons selon le prisme de son secteur d'activité (notamment au travers des référentiels de place comme SASB)⁸ et nous consacrons un temps d'échange direct avec le management afin de mesurer le degré d'engagement de celui-ci sur les sujets extra-financiers.

Notre conviction sur ce sujet incontournable est, qu'à l'avenir, les critères ESG seront systématiquement intégrés dans le calcul du coût du risque d'une entreprise au même titre que sa structure financière ou son profil business. Nous en prenons déjà largement le chemin.

Notre méthodologie ESG pour développer l'investissement à impact

Si le processus d'investissement dans nos actifs repose bien évidemment sur une excellente compréhension des business, afin d'assurer des portefeuilles diversifiés et résilients, le travail des équipes ESG dans le processus de sélection est lui aussi essentiel. Nous finançons des entreprises sur le long terme, et il est par conséquent

“Chez Amundi Actifs Réels, nous avons une sensibilité historique à ces sujets car nous investissons à long terme sur des actifs privés”



inconcevable de se positionner sur des sociétés avec des gouvernances qui posent question ou des activités présentant des risques sociaux ou environnementaux.

L'investissement à impact relève désormais d'une véritable demande des institutionnels. Chez Amundi Actifs Réels, nous avons une sensibilité historique à ces sujets car nous investissons à long terme sur des actifs privés. Il y a dix ans, alors que ces notions étaient encore naissantes, la principale démarche était l'exclusion de certains secteurs, par exemple en raison de risques de controverse. Ensuite, la logique a été poussée, avec une seconde phase davantage

axée sur l'identification et l'atténuation des risques sociaux, climatiques et de gouvernance. Enfin, nous sommes désormais dans une troisième étape où le but est d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG au travers notamment d'objectifs extra-financiers à suivre dans la durée de vie du financement. Ceux-ci fonctionnent

comme les *covenants* financiers et le taux d'intérêt peut varier, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs extra-financiers.

(8) Le **Sustainability Accounting Standards Board (SASB)** est une organisation à but non lucratif fondée en 2011 pour développer des normes comptables de durabilité. Les investisseurs, prêteurs, gestionnaires d'actifs et assureurs sont de plus en plus sensibles à l'impact des critères ESG sur la performance financière des entreprises, d'où la nécessité d'un reporting standardisé des données ESG. La mission affichée par le SASB est d'établir des normes de divulgation spécifiques à l'industrie sur les sujets ESG qui facilitent la communication entre entreprises et investisseurs sur les informations financièrement importantes et utiles à la décision. Ces informations doivent être pertinentes, fiables et comparables entre les entreprises à l'échelle mondiale.

Ces financements avec variation du taux d'intérêt sont dits *Sustainability Linked Financings* ou financements indexés à des critères ESG. En d'autres termes, pour les portefeuilles de dette privée corporate, nous sélectionnons aujourd'hui les actifs en prenant en compte les enjeux ESG puis nous les accompagnons, dans une démarche d'amélioration pendant la durée de vie du crédit.

2021 et après...

En 2021, alors que le GIEC publiait la première partie de son sixième rapport portant sur les observations du réchauffement climatique, incitant à l'action pour limiter ce réchauffement d'ici la fin du siècle, nos stratégies de fonds de dette privée ont mis l'accent sur le pilier Environnemental avec la création du fonds Amundi Senior Impact Debt IV, en dette privée corporate. Celui-ci investit dans des entreprises européennes de taille intermédiaire s'engageant à mettre en place un bilan carbone et un plan d'action associé visant à réduire matériellement leur trajectoire carbone. Des objectifs extra-financiers, pouvant reprendre la thématique de décarbonation mais également des objectifs sociaux, essentiels pour de nombreux secteurs, sont également requis. Le fonds porte ainsi une stratégie d'impact, signe de l'ancrage de cette démarche ESG à tous les niveaux.

Cette démarche ESG s'inscrit dans la durée. À horizon 2025, nous souhaitons mettre en place un bilan carbone et une feuille de route associée pour 100 % de nos futurs investissements. Ce nouveau processus sera accompagné de la création d'un fonds transition net zéro 2050.

La participation au sein de groupes de travail de place pour homogénéiser les pratiques et le développement futur de nos nouveaux fonds avec un fort angle ESG (notamment environnemental) permettra d'accroître notre impact auprès des entreprises que nous accompagnons au quotidien.



Chiffres-clés ESG 2021*

Notre analyse porte sur un total de 56 entreprises que nous avons interrogées sur la base de leurs données à fin 2021.

Nous disposons d'informations sur **100 % des entreprises** (soit de la part des entreprises directement ou complétées à partir de données publiques).

Avec un niveau de complétude des questionnaires de **61 %** (% non définitif - collecte en cours)

SOCIAL

■ **83,5** en moyenne pour l'indice d'égalité professionnel des entreprises**

■ **13 %** des entreprises ont au moins **40 %** de femmes dans les plus hauts salaires (seuil à atteindre dans le cadre de l'indice d'égalité professionnel)

■ **58 %** des entreprises présentent un dispositif de partage de la valeur pour au moins une partie de leurs employés

ENVIRONNEMENT

■ **52 %** des entreprises ont évalué leur empreinte carbone de manière partielle
34 % sur une couverture complète (scope 1, 2 et 3)

■ **59 %** des entreprises ont une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et **15 %** présentent une stratégie alignée à l'accord de Paris

■ **16 %** des entreprises ont évalué leur vulnérabilité au changement climatique (risques réglementaires ou risques physiques notamment)

GOVERNANCE

■ **23 %** de femmes dans les comités exécutifs des entreprises**

■ **57 %** d'entreprises avec au moins une femme dans le comité exécutif

■ **54 %** d'entreprises avec une personne en charge des sujets RSE

Les données et pourcentages présentés ci-dessus sont calculés sur la base des réponses obtenues. Lorsqu'une entreprise n'a pas fourni de données sur un indicateur, elle a été retirée de l'indice de calcul.

* Source : Amundi Actifs Réels, données au 31/12/2021, sur le périmètre dette privée Corporate.

** Parmi les entreprises ayant répondu à la question.

3 questions au représentant d'une société dans laquelle nous avons investi en janvier 2020



Xavier Sejourne

Directeur administratif et financier
du groupe Jacky Perrenot

Troisième transporteur de France, avec un chiffre d'affaires de 930 millions d'euros en 2021, un maillage de plus d'une centaine d'agences et environ 9 000 collaborateurs, le groupe Jacky Perrenot œuvre avec dynamisme et expérience auprès de ses clients dans la grande distribution. Sa flotte de 5 500 moteurs a également permis une diversification dans différents corps de métiers : vrac, conteneurs, livraison à domicile, industrie... Soucieux de déconstruire son image de « transporteur pollueur », le groupe a pour objectif d'accompagner ses clients sur l'évolution des contraintes environnementales, tout en étant profondément citoyen dans ses comportements et actions.

Comment l'ESG s'intègre-t-elle dans vos activités ?

Chez **Jacky Perrenot**, nous connaissons depuis plus de quinze ans une forte croissance qui a abouti à une diversification de nos activités et de notre périmètre de service. À cet effet, nous avons privilégié deux piliers de l'ESG : l'environnement et le social.

En effet, avec un engagement significatif dans la transition énergétique depuis plus de dix ans, nous nous efforçons d'apporter des solutions plus respectueuses de l'environnement. Aujourd'hui nous avons une flotte de plus de 650 moteurs non-diesels. En 2020, nous avons de nouveau signé la Charte Objectif CO₂ et obtenu le Label CO₂ pour les trois prochaines années. En 2022, nous obtenons une nouvelle notation Ecovadis 65/100 avec une médaille d'argent, là où la moyenne du secteur est aux alentours de 50/100, comme preuve des efforts que nous avons fait pour diminuer nos émissions carbone.

Pour permettre de développer nos métiers mais aussi nos innovations, l'Humain est également au cœur de nos priorités. Face à la pénurie des conducteurs que nous subissons depuis plusieurs années, nous avons renforcé nos équipes avec la mise en place d'un service de recrutement national. Nous avons, de plus, différents projets dans la formation de futurs conducteurs, manutentionnaires et exploitants.

Dans quelle mesure l'expertise dette privée d'Amundi vous soutient-elle dans vos projets ESG ?

Amundi Actifs Réels a été associé à notre démarche ESG en 2020, année de la formalisation de nos initiatives et de la rédaction du premier rapport RSE de Jacky Perrenot. Au-delà de son expertise, incluant la présence d'un



réfèrent-pilote pour l'ESG à chaque étape des différents projets et les outils proposés comme des benchmarks ESG, nous sommes particulièrement sensibles à la fiabilité des investissements. Dans une société où les directives changent souvent et rapidement, il est primordial pour une entreprise comme la nôtre d'être entourée par des acteurs ayant une vision de long terme sur les engagements ESG, capables de soutenir des investissements aussi conséquents qu'un renouvellement de flotte de moteurs.

Quelles sont vos principales réussites et vos ambitions ?

La force financière du groupe nous permet d'être à l'écoute et d'investir dans les innovations de demain. Nous faisons partie des premiers acteurs à avoir mis en place les porteurs 26T 100% électrique en France. D'ici 2025, nous allons accélérer notre transition énergétique afin de respecter les futures réglementations (ZFE, Zones à faibles émissions), constituer un parc green représentant au moins 30% de nos véhicules, réduire de 25% la consommation de CO₂ par kilomètre parcouru et par salarié... Nous mettons également l'accent sur le pilier social, en souhaitant diminuer de 20% le taux de *turnover* dans nos équipes, en intégrant davantage d'alternants grâce à un partenariat avec une école de formateurs de conducteurs, ou encore en développant le volet sécurité pour réduire de 10% les taux d'accidents du travail en faisant bénéficier nos salariés de 10 heures de formation.

3 questions au représentant d'une société dans laquelle nous avons investi depuis novembre 2019



Loïc Couilloud

Président-directeur général de Routin

*Fondée en 1883, **Routin** est une entreprise française de fabrication et de commercialisation de sirops pour l'aromatization de boissons chaudes et froides. Avec près de 220 salariés et une présence dans 82 pays, Routin est aujourd'hui le seul fabricant d'envergure internationale à produire 100% de ses sirops en France. Il est le second acteur en termes d'exportation.*

Comment l'ESG s'intègre-t-elle dans vos activités ?

Avec un bassin de production en Savoie, au pied des montagnes, et une priorité mise sur l'origine française de l'eau pour l'ensemble de nos produits, nous pouvons considérer que l'environnement est le premier pilier, voire l'élément fondamental, de notre modèle économique. À celui-ci s'ajoute notre engagement sociétal porté notamment sur la transmission de notre savoir-faire autour des sirops. Notre école dédiée qui a ouvert ses portes il y a tout juste quelques semaines en forme les ambassadeurs. De manière globale, chez Routin, ce sont 60 collaborateurs qui sont en charge d'opérations intégrant en leur cœur les critères ESG, avec ces trois priorités : l'environnement, la naturalité et la transmission.

Dans quelle mesure l'expertise dette privée d'Amundi vous soutient-elle dans vos projets ESG ?

Amundi Actifs Réels nous accompagne depuis le LBO conclu fin 2019. Ce dernier a été suivi d'une récente opération d'acquisition externe, au moment du rachat de la société Eyguebelle, et il a été l'occasion d'échanges très riches autour du financement durable. L'expertise dette privée a compris notre métier et a soutenu nos investissements dédiés à la démarche ESG. Au quotidien, un référent ESG est en charge du suivi des objectifs, lesquels, s'ils sont atteints, aboutissent à un bonus sur le taux d'intérêt payé au titre de la dette investisseur.

Quelles sont vos principales réussites et vos ambitions ?

Notamment grâce aux financements en dette privée proposés par Amundi Actifs Réels, nous avons mené de nombreux projets depuis 2019, à commencer par la création d'un outil nommé *Drink Design Center*. Ce dernier est destiné à la formation de nos clients barmen et baristas du monde entier, et l'ensemble de nos formations ESG y sont également enseignées afin de former nos collaborateurs à la politique RSE de l'entreprise et au bon usage de l'eau. En parallèle, nous sommes devenus partenaires de la fondation Eau, Neige & Glace, et avons lancé un groupe de travail sur la réduction de la consommation d'eau. Une économie de plus de 5 millions de litres devrait être réalisée d'ici 2024. Évoquons également notre usine de méthanisation présente sur le site de production, qui traite nos effluents et les transforme en biogaz. Notre prochain objectif, traduction efficace de la globalité de la démarche, est la certification B-Corp que nous espérons voir concrétisée d'ici 2023.





CAPITAL- INVESTISSEMENT

Le capital-investissement : accélérer la transition durable des entreprises

« Chez Amundi Private Equity Funds, nous souhaitons investir dans des entreprises qui bénéficient d'une ou plusieurs des grandes tendances suivantes : technologie, démographie, globalisation/relocalisation, environnement et évolutions sociétales. Elles agissent comme des forces transformatrices de long terme et des leviers de croissance importants pour les entreprises, créant ainsi de solides opportunités d'investissement. Dans cette optique, notre démarche ESG est à la fois fondamentale et stratégique. »



Lorna Lucet

Analyste ESG pour Amundi Private Equity Funds

Avec plus de vingt ans d'expérience dans le capital-investissement, un milliard d'euros d'actifs sous gestion, 12 investisseurs dédiés à la gestion des fonds, Amundi Private Equity Funds (PEF) est un acteur reconnu de ce marché. Pouvant investir des tickets d'investissement de 10 à 50 millions d'euros par société, notre stratégie d'investissement est bien définie. Nous intervenons, auprès de nos participations, comme investisseur minoritaire actif, laissant ainsi le contrôle de l'entreprise à ses actionnaires majoritaires (fondateurs, groupe familial...) tout en participant à la gouvernance des entreprises.

L'ESG au cœur de la stratégie

Née en 2000, l'expertise capital-investissement d'Amundi a mis l'ESG au cœur de son analyse et de sa politique d'investissement.

La charte ESG d'Amundi PEF, mise à jour en septembre 2018, présente nos principaux objectifs et engagements à ce sujet. Nous y présentons notre approche qui consiste à analyser les risques et opportunités environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements, et ce à toutes les étapes du cycle d'investissement, depuis les due diligences initiales jusqu'à la sortie. L'ESG est un élément d'analyse de nos investissements, mais il est également perçu par nos équipes comme un levier de création de valeur pour les différents portefeuilles que nous gérons.

Cette volonté d'inscrire l'ESG au cœur de notre stratégie d'investissement s'est déjà traduite par plusieurs engagements concrets :

Droit de veto de l'équipe ESG lors du comité d'investissement

Ce premier engagement est un symbole fort. L'équipe d'analystes ESG d'Amundi dispose d'un droit de veto, qu'elle peut actionner au cours du comité d'investissement

si elle considère que les risques – qu'ils soient environnementaux, sociaux ou liés à la gouvernance – sont trop importants ou que le degré de maturité sur ces sujets est trop loin des standards du secteur.

Feuille de route ESG pour nos participations

En tant que partenaire financier, notre objectif est aussi de participer à la transition environnementale de nos participations. Pour cela, nous devons être à leurs côtés, pour les aider à se transformer, à se réinventer. Pour chacune de nos nouvelles participations, nous nous efforçons de construire ensemble une feuille de route ESG, avec pour objectif de répondre aux priorités ESG d'Amundi, notamment la transition énergétique et la cohésion sociale. Celle-ci permet d'identifier les sujets ESG inhérents à la structure de l'entreprise et à son activité. Nous déterminons ensuite les points et les axes d'amélioration, avant de mettre en place un plan d'actions dédié. Nous souhaitons, qu'à l'avenir, une telle feuille de route soit signée avec chacune de nos nouvelles participations et qu'elles arrivent toutes à délivrer les engagements pris.

Nous souhaitons que, pour chacune des entreprises de notre portefeuille, l'ESG devienne un sujet stratégique et un avantage compétitif. L'idée est de faire adhérer les collaborateurs de l'entreprise financée à un projet commun, ce qui passe par la définition d'une stratégie RSE* au sein de l'entreprise (réalisation de bilan carbone, analyse du cycle de vie des produits, analyse du partage de la valeur avec les salariés...). Nous sollicitons également les autres investisseurs impliqués auprès de nos participations afin de réaliser cette feuille de route de concert, et centraliser les objectifs exigés de l'entreprise.

Un reporting annuel est également mis en place avec chacune de nos participations, et permet de nourrir cette feuille de route, notamment pour anticiper la législation (SFDR pour les investisseurs mais aussi CSRD pour les entreprises, voir l'encadré qui suit).

* Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Investissement dans les initiatives de place sur l'ESG

Pour faire avancer les pratiques en matière d'ESG, nous avons besoin d'agir de façon collective et de mutualiser nos forces. Amundi Private Equity Funds s'investit donc dans plusieurs groupes de travail ESG des instances de place. Voici trois exemples de nos actions :

- **Claire Chabrier**⁹ porte les sujets ESG en tant que Présidente de France Invest et Amundi PEF fait partie de sa commission *Sustainability*.
- **Amundi PEF** fait également partie de l'initiative Climat International qui a pour objectif d'aider les sociétés de gestion à évaluer le risque climat.
- **Amundi PEF** est signataire de la charte parité de France Invest qui favorise la parité hommes-femmes dans le capital investissement et dans les entreprises.

Pour aller plus loin

Amundi PEF a d'ores et déjà fixé des objectifs ambitieux, en ligne avec la volonté globale d'Amundi de faire partie des sociétés de gestion les plus exemplaires en matières d'ESG. Nous souhaitons que 100% de nos participations répondent à notre questionnaire de reporting. Nous souhaitons également les aider à calculer leur empreinte carbone de façon précise et efficace. Pour cela, nous recensons les différents acteurs de la place et pourrons les recommander à nos participations. Enfin, nous souhaitons participer à la transition écologique en proposant une solution d'investissement vers une transition net zéro d'ici 2025.



(9) Voir son interview en page 41.



Témoignage de **Claire Chabrier**, présidente de France Invest et directrice associée d'Amundi Private Equity Funds



« *Les enjeux ESG transforment en profondeur
notre métier d'investisseur* »



Œuvrant pour le développement du capital-investissement au sein d'Amundi Private Equity Funds depuis 2011, Claire Chabrier a été élue présidente de France Invest en juin 2021. L'organisation, dont elle était vice-présidente depuis 2018, représente et porte la voix des 400 sociétés de gestion françaises. Elle nous partage sa vision, en matière d'ESG et de finance durable, pour les prochaines années.

L'ESG est un sujet majeur, porté depuis plus de dix ans par France Invest, c'est-à-dire par les principaux acteurs du capital-investissement. Nous invitons nos membres à accélérer sur ces enjeux majeurs, à mettre en place des diagnostics dans leurs participations et des actions concrètes et mesurables, à systématiser les reportings, à générer des discussions au sein des conseils de surveillance... France Invest se veut également une place d'échanges et de réflexions sur les bonnes pratiques et initiatives à adopter pour ses membres. Notre commission ESG, renommée en 2022 Sustainability, contient ainsi huit groupes de travail différents.

Depuis dix-huit mois, **nous assistons à une accélération inédite en matière de finance durable**, poussée par la réglementation européenne, avec notamment la taxonomie et le règlement SFDR⁽¹⁰⁾. Indépendamment de l'aspect réglementaire, des entreprises de toutes tailles se mobilisent pour intégrer les évolutions des attentes de leurs clients et salariés, en demande sur ces sujets.

Notre métier d'investisseur sur les marchés privés est en train d'être transformé en profondeur par les enjeux ESG. S'il y a encore trois ou quatre ans, l'ESG était appréhendé en parallèle de l'investissement, il est aujourd'hui au cœur même de notre thèse d'investissement. Désormais, tout investissement suscite des questions sur le positionnement de l'entreprise, et ses perspectives d'évolution à court terme sur les enjeux climatiques et sociétaux. Si l'entreprise et son équipe de direction n'ont pas intégré ces enjeux, elle risque de perdre en compétitivité face à ses concurrents et en attractivité auprès des talents.

Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer avec l'objectif de ne laisser personne sur le bord de la route. **Les entreprises de plus de 250 salariés auront à effectuer un travail de reporting important sur leur chiffre d'affaires, leurs charges d'exploitation et leurs capex « verts »**. Pour les accompagner, nous mettons, chez France Invest, des formations en place pour nos 400 adhérents mais aussi pour leurs entreprises en portefeuille. Nous avons pour ambition que tous nos adhérents aient défini des objectifs de neutralité carbone avec leurs participations d'ici 2030. Et la mise en place de feuille de route ESG auprès des participations, à la manière de ce que fait Amundi Private Equity Funds, est donc devenue, selon moi, indispensable.

En tant qu'investisseur, nous accompagnons les entreprises dans leur croissance mais nous devons aussi les aider à se transformer, en leur montrant la voie. Le capital-investissement est particulièrement pertinent car nous sommes des actionnaires professionnels. Même minoritaires, nous obtenons systématiquement une place au conseil de surveillance, ce qui nous donne la capacité d'avoir une voix et d'accompagner les dirigeants aussi sur les sujets ESG. Notre implication dans la gouvernance nous donne ainsi la capacité d'être partie prenante de ces accélérations et de jouer pleinement notre rôle d'accompagnement de ces transformations.

C'est pourquoi il me semble opportun d'inclure dans son champ d'investissement une société qui, à date, a un niveau d'intégration des enjeux ESG assez faible. Particulièrement si l'entreprise, son management, ses équipes sont prêts et moteurs pour cette transformation.

Cette proximité est pour nous un formidable levier pour faire avancer les entreprises dans la bonne direction. Le capital-investissement, les actifs réels sont ainsi, pour les investisseurs tant institutionnels que particuliers, une façon d'avoir un impact, direct, concret, sur la transformation positive de nos sociétés et de nos économies.



(10) SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation : réglementation qui introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour permettre aux acteurs financiers de l'Union européenne de communiquer de manière adéquate et cohérente sur leurs investissements durables.

Chiffres-clés ESG 2021*

Notre analyse porte sur un total de 20 entreprises que nous avons interrogées sur la base de leurs données à fin 2021.

Nous disposons de réponses sur **100 %** des entreprises (soit de la part des entreprises directement ou complétées à partir de données publiques),

avec un pourcentage de complétude des questionnaires de **99 %**.

Les données et pourcentages présentés ci-dessous sont calculés sur la base des réponses obtenues. Lorsqu'une entreprise n'a pas fourni de données sur un indicateur, elle a été retirée de l'indice de calcul.

SOCIAL

■ **79,33** en moyenne pour l'indice d'égalité professionnel des entreprises**

■ **30 %** des entreprises ont au moins **40 %** de femmes dans les plus hauts salaires (seuil à atteindre dans le cadre de l'indice d'égalité professionnel)

■ **75 %** des entreprises présentent un dispositif de partage de la valeur pour au moins une partie de leurs employés

ENVIRONNEMENT

■ **60 %** des entreprises ont évalué leur empreinte carbone et **35 %** avec une couverture complète (scope 1, 2 et 3)

■ **35 %** des entreprises ont une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et **20 %** présentent une stratégie alignée à l'accord de Paris

■ **30 %** des entreprises ont évalué leur vulnérabilité au changement climatique (risques réglementaires ou risques physiques notamment)

GOVERNANCE

■ **12 %** de femmes dans les comités exécutifs des entreprises

■ **65 %** d'entreprises avec au moins une femme dans le comité exécutif

■ **50 %** d'entreprises avec une personne en charge des sujets RSE

* Source : Amundi Actifs Réels, données au 31/12/2021.

** 9 entreprises éligibles au calcul de l'indice d'égalité professionnel sur 20.

3 questions au représentant de l'une de nos participations dans laquelle nous avons investi depuis mars 2021



Nicolas Lehericey

Directeur Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)
chez Chereau

Chereau, entreprise normande de près de 70 ans, est spécialisée dans la fabrication de véhicules sous température dirigée, destinés au transport de produits périssables. Cette ETI* fait désormais partie du groupe, The Reefer Group (TRG), aux côtés de sa cousine espagnole Sor.

Comment la question de l'ESG s'est-elle imposée au sein de votre groupe ?

Nicolas Lehericey : En 2017, suite à un changement d'actionnaire, 80% du comité de direction de Chereau a été renouvelé. « Où souhaitons-nous amener l'entreprise ? Quelle est notre mission ? » sont les premières questions que la nouvelle équipe a soulevées. Nous avons donc défini les standards de l'entreprise, notre raison d'être et notre vision de l'avenir. Nous avons écrit quatre grandes convictions, qui se sont traduites par 16 engagements à destination de nos clients et de nos collaborateurs. Cet acte fondateur nous a permis d'aligner l'intégralité de nos actions sur ces décisions et aussi de nous rassurer sur la direction à prendre en matière d'ESG.

Cela nous permet, désormais, d'être moteur sur les questions d'ESG au sein du groupe TRG et de partager notre vision et notre ambition !

De nombreux engagements déjà formalisés attestent d'ailleurs de l'importance des questions ESG dans notre groupe

Le premier engagement pris a été celui de communiquer sur nos actions de façon transparente. C'est ainsi que nous avons réalisé notre premier rapport RSE, publié en mai 2021. Celui-ci rappelle nos quatre convictions :

- Le client est au cœur de nos actions
- Chaque collaborateur est le socle de notre création de valeur
- L'innovation est notre moteur de croissance
- Protéger notre environnement et préparer l'avenir est notre choix

Pour ces quatre convictions, des engagements ont été pris, avec à chaque fois un objectif. Nous pouvons citer comme exemples, pour les objectifs, le fait de réduire la pénibilité physique des postes de travail, de revoir nos processus de fabrication pour accueillir les technologies propres ou encore d'industrialiser notre gamme H2 de véhicules fonctionnant à l'hydrogène.

Cette technologie est un enjeu majeur pour le verdissement du transport routier, comment comptez-vous la développer ?

Nicolas Lehericey : Depuis plusieurs années, nous nous sommes donnés pour ambition de développer l'hydrogène au niveau local, national et international, ce qui se concrétise par la participation à de nombreux groupes de travail comme Hydrogen Europe, France Hydrogène (ex-Afhypac) et, en régions, dans des projets territoriaux d'implantation d'écosystèmes H2.

Nous avons également développé et fabriqué notre premier prototype de véhicule poids lourd fonctionnant à l'hydrogène, que nous avons pu tester en circulation en 2021. Notre ambition est de lancer une production en série d'ici 2027 !

Mais nous ne nous limitons pas à l'hydrogène et nous développons aussi des prototypes de véhicules avec différents modes d'alimentation, comme des panneaux photovoltaïques sur le toit de la carrosserie ou des essieux à récupération d'énergie cinétique.

Comment les équipes d'Amundi Private Equity vous accompagnent sur ces sujets ?

Nicolas Lehericey : Amundi est à la tête du consortium qui a fait l'acquisition de TRG en 2021. Dès le début de cette relation, nous avons été confortés sur la direction que nous prenions quant aux différents aspects de l'ESG. Amundi est très fortement engagée sur la responsabilité sociétale des entreprises dans lesquelles elle investit et nous avons donc pris leur investissement, cette confiance accordée, comme un acte fort et une adhésion à la politique de notre groupe en matière d'ESG.

Enfin, grâce à Amundi Private Equity Funds et notamment sa présence au sein du conseil de surveillance, la question de l'ESG s'impose au plus haut niveau de la gouvernance de TRG.

* Entreprise de Taille Intermédiaire.

Les équipes d'Amundi Real Assets nous ont enfin aidés à définir les deux indicateurs qui influent directement sur le taux d'intérêt de remboursement de l'investissement : les émissions de gaz à effet de serre (GES) par véhicule produit et la quantité de déchets non valorisés par véhicule. Cela nous donne une base, un cadre sur lequel s'aligner.



SFDR :

Entrée en vigueur en mars 2021, la réglementation européenne SFDR précise notamment les exigences de reporting des produits financiers proposés aux épargnants et investisseurs dans trois catégories, en fonction de leur niveau d'impact et de durabilité : ceux qui n'en font pas la promotion et qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable (article 6), ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociétales sans avoir comme objectif l'investissement durable (article 8) et enfin les fonds dont l'objectif est « d'investir de façon durable » (article 9).

CSRD :

La directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) vise à remplacer la directive NFRD (Non-Financial Reporting Directive) qui date de 2014. La Commission européenne a proposé au printemps 2021 une révision de la réglementation en matière d'informations extra-financières.

La nouvelle directive a pour objectif de « combler les lacunes existantes », comme le précise l'instance, et de faciliter la publication d'informations en matière de durabilité, « ce qui pourrait attirer des investissements et des financements supplémentaires en vue de faciliter la transition vers une économie durable décrite dans le pacte vert ».

La directive CSRD étend le champ d'application des obligations d'information en s'adressant à toutes les entreprises de plus de 250 salariés. Elle propose également que « toutes les informations soient publiées dans une section dédiée des rapports de gestion des entreprises ».

PRI :

Amundi Private Equity Funds a obtenu le score le plus élevé, A+, dans le cadre de l'évaluation annuelle des PRI (Principes pour l'investissement responsable) en 2020. C'était la première fois qu'Amundi présentait son expertise capital-investissement à la notation.

The background of the page is a collage of images. It features several close-up shots of people's hands, some of which are clasped together in a supportive grip. There are also partial views of people's faces, showing expressions of focus and engagement. The images are arranged in a grid-like pattern with some overlapping. The overall color palette is warm and professional, with a mix of skin tones, blues, and oranges. The central text is set against a white rectangular background.

INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL

L'investissement à impact social: au cœur des enjeux sociétaux et environnementaux

« Notre expertise repose sur une priorité : Impact First. En d'autres termes, nous pilotons des stratégies d'investissement ayant pour objectif de déclencher un impact positif sur la société et l'environnement. Des recherches de préinvestissement au suivi quotidien, en passant par la définition des indicateurs de performance, nous avons la particularité d'avoir ce fil rouge pour chaque projet », explique Mathieu Azzouz, Gérant Investissement à impact social chez Amundi Actifs Réels.



Mathieu Azzouz
Gérant Investissement à impact social
chez Amundi Actifs Réels

La création par Amundi Actifs Réels d'une méthodologie d'impact social spécifique

Créée en 2012, notre expertise a immédiatement développé sa propre méthodologie d'impact autour de l'analyse des dimensions extra-financières. Concrètement, les entreprises que nous accompagnons doivent avoir un modèle économique pérenne et

contribuer substantiellement à apporter des solutions aux enjeux essentiels de la société aujourd'hui. Nous avons par exemple à cœur l'atteinte des bénéficiaires les plus fragiles, la qualité d'accès aux soins pour certaines populations plus

440 M€,
d'encours sous gestion
à fin 2021.

fragiles, ou encore l'économie de tonnes de déchets. L'investissement à impact social a pour vocation d'apporter sa pierre au bien commun.

En 2018, Amundi a créé une ligne métier dédiée à notre expertise. C'est ainsi que nous avons pu nous développer plus amplement avec notamment une collecte record en 2021 de près de 110 millions d'euros, soit une croissance de 30% de nos actifs pour atteindre 440 millions d'euros fin 2021*. Depuis cinq ans, notre fonds dédié à l'impact social, Amundi Finance et Solidarité, est le plus important en France.

Cette forte croissance, basée sur la confiance de près d'un million d'épargnants solidaires et de quelques grands investisseurs institutionnels, dont plus de la moitié des Caisses régionales du Crédit Agricole, nous invite à la plus grande transparence. Que ce soit pour la publication des reportings clients ou la rédaction du rapport d'activité annuel d'Amundi, avec la présence d'un auditeur externe, notre méthode concernant

l'investissement à impact social est régulièrement examinée et validée. Sur notre site internet, [amundi.oneheart.fr](https://www.amundi.oneheart.fr), nous avons le souci de mettre en avant des indicateurs de mesure d'impact simples, co-construits avec les entreprises présentes en portefeuille. L'objectif est de matérialiser les projets de nos clients et montrer à tous où sont orientés les investissements, en prenant appui sur une carte du monde interactive qui précise la géolocalisation des activités à impact et, plus récemment, sur la rubrique du village solidaire virtuel qui donne aux visiteurs directement accès aux entreprises.

L'investissement à impact social : au-delà de l'investissement ESG ?

Nos fonds sont ouverts directement ou via les FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise) à tous les types d'épargnants et investisseurs, dans le but de soutenir le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en France et plus largement les entreprises à impact apportant des solutions concrètes face aux enjeux sociaux et environnementaux, partout en France. Nous avons la capacité de mobiliser des fonds propres ainsi que de la dette pour permettre des investissements dans des structures de toute nature juridique (SA, SAS, SCIC, SCOP, association...).

Le développement de notre activité s'insère dans l'investissement responsable avec un focus initial sur l'impact social et de plus en plus sur l'impact environnemental. En effet, nous sommes convaincus qu'environnement et société sont étroitement liés.

De plus, la prise en compte des critères ESG est maintenant généralisée dans l'ensemble des actifs gérés par Amundi Actifs Réels. L'impact constitue un pas supplémentaire au-delà du fonctionnement interne de

* Source : Amundi Actifs Réels, données au 31/12/2021.

l'entreprise en affichant clairement l'objectif recherché par l'entreprise dans sa contribution à la société, à ce vivre-ensemble, ce bien commun, qui est facteur de notre cohésion sociale et environnementale.

L'engagement d'Amundi Actifs Réels dans l'écosystème de l'investissement à impact social

Notons que Amundi Actifs Réels est membre de la commission Impact de France Invest et que nous participons aux groupes de travail. Créée en 2012, cette commission fédère aujourd'hui 49 sociétés de gestion qui ont en commun de soutenir des projets entrepreneuriaux générant un impact positif sur l'environnement et sur la société, mais aussi un retour financier. Devenu un véritable marché d'ampleur, l'investissement à impact demeure néanmoins en cours de structuration. La commission a pour but d'accompagner ces différents acteurs face aux enjeux réglementaires, de financement, et la mise en place des bonnes pratiques spécifiques à ce type d'investissements.

L'ensemble de nos engagements nous a également permis d'obtenir les labellisations Finansol, France Relance ou encore Data Transparency pour certains de nos fonds.

Enfin, le fonds Amundi Finance et Solidarité bénéficie de l'agrément d'État dédié aux Entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) en raison de nos investissements dans ce type de structures. Nous disposons dès lors d'une forte reconnaissance privée comme publique sur notre gestion solidaire des investissements.

Ces multiples engagements et distinctions nous confèrent une responsabilité : celle d'assumer notre position de leader et de moteur dans l'investissement à impact social. À cet effet, nous avons notamment créé dès 2014 un Club des Partenaires, composé des représentants de toutes les entreprises présentes en portefeuille, que nous réunissons au moins une fois par an. **L'objectif est d'échanger ensemble sur nos enjeux d'impact et de créer des synergies et partenariats entre les différents acteurs de l'impact social en France, afin de mutualiser nos forces et démultiplier notre action.**



2021 et après...

Depuis dix ans, nous nous efforçons d'incarner trois mots-clés qui qualifient l'impact : l'intentionnalité (à quoi est-ce que je veux contribuer), l'additionnalité (qu'est-ce que j'apporte en plus) et la mesure de l'impact (les indicateurs-clés de l'impact généré). En outre, nous travaillons sur les synergies positives, c'est-à-dire la démultiplication possible de l'impact entre les entreprises du portefeuille. L'objectif recherché et partagé avec les entreprises n'est pas simplement de faire bien mais de faire mieux.

Chiffres-clés ESG 2021 pour le fonds Amundi Finance et Solidarité⁽¹⁾

Depuis la création du fonds en 2012	En 2021
Personnes logées 13 436	3 498 Personnes logées
Emplois créés ou maintenus 59 833	12 366 Emplois créés ou maintenus
Bénéficiaires de soins 408 875	103 179 Bénéficiaires de soins
Personnes formées et/ ou accompagnées 59 833	38 875 Personnes formées et/ accompagnées
Hectares de terres agricoles préservés 1 186	446 Hectares de terres agricoles préservés
Tonnes de déchets évités/ recyclés 310 653	92 549 Tonnes de déchets évités/ recyclés
Bénéficiaires de microcrédit à l'international 343 038	62 346 Bénéficiaires de microcrédit à l'international

Comme évoqué, 2021 a été une grande année pour l'investissement à impact social chez Amundi Actifs Réels.

La collecte a été très importante, entraînant une diversification de la clientèle (épargne salariale, banques privées, assurances vie, entreprises...) et un renforcement du portefeuille qui contient désormais près de 50 entreprises incarnant les cinq thématiques, avec un focus croissant sur celle de l'économie circulaire. La crise du Covid a suscité également beaucoup d'intérêt pour les différentes formes d'habitats inclusifs, (colocations, habitats intergénérationnels, vie collective tout en gardant son chez-soi, tiers lieux inclusifs...) dans lesquels nous avons investi dès 2016, bien avant la vague actuelle qui nous conforte dans nos choix d'investissement. Nous encourageons ainsi les entreprises de logements inclusifs à accélérer leur développement.

Nous allons poursuivre la progression du fonds Amundi Finance et Solidarité à horizon 2025 et également entamer de nouvelles initiatives. Notre choix *Impact First* est le socle de notre activité sur lequel nous allons nous diversifier, avec le lancement de fonds plus axés autour du pilier environnement en ligne avec l'objectif transition net zéro 2050 commun à toutes les expertises d'Amundi Actifs Réels. Nous souhaitons allier le plus possible notre savoir-faire sur l'impact social à celui de l'impact environnemental, clé d'une transition plus inclusive, ce qui sous-tend aujourd'hui la notion de transition juste, de plus en plus répandue.

(1) Source : Amundi Actifs Réels au 31/12/2021. Reporting du fonds Amundi Finance et Solidarité à fin décembre 2021, disponible sur le site internet : <https://amundi.oneheart.fr/>

3 questions à l'une des entreprises que nous accompagnons depuis mai 2014



à Laurent Laïk

Président du Groupe La Varappe

*Créée en 1992, **La Varappe** est un groupement d'une trentaine d'entreprises ayant pour raison d'être de permettre à chacun de jouer son rôle dans la société. Autour de quatre pôles d'activité liés à l'environnement, l'écoconstruction, les ressources humaines et la santé, La Varappe œuvre pour la réinsertion sociale et professionnelle de populations fragiles (chômeurs de longue durée, anciens détenus...). Après deux ans d'accompagnement par le groupe, 80% des personnes prises en charge retrouvent un emploi pérenne. Avec plus de 9000 collaborateurs et 65 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021, présent sur tout le territoire, le groupe se positionne comme l'un des plus grands acteurs de l'impact social en France.*

Comment l'ESG s'intègre-t-elle dans vos activités ?

La Varappe a vocation à faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi à travers des métiers autour de l'environnement. Le groupe lui-même est organisé avec une attention particulière sur le partage de la gouvernance et de la valeur créée. Au-delà de notre fonctionnement interne, notre raison d'être est de générer l'impact à tous les niveaux de notre

devise : aller vers les personnes et les territoires. Nous avons le souci de réinstaurer une progression sociale, faisant souvent défaut dans les entreprises, de garantir la qualité des emplois, tout en prenant soin de l'environnement à travers la préservation de l'eau, le traitement des déchets ou encore la généralisation de l'écoconstruction. Le groupe La Varappe est ainsi composé d'une trentaine de filiales reconnues Entreprises solidaires dont certaines sont qualifiées d'Utilité sociale (ESUS), d'autres d'entreprises



engagées dans la RSE et l'inclusion (RSEI). Les résultats économiques et financiers de l'entreprise sont au service de son impact. Les investissements financiers doivent être faits sur ce seul motif, en toute transparence, ce qui est constamment vérifié par des processus de qualité et de contrôle rigoureux. Notre stratégie de forger le futur de l'inclusion s'inscrit dans le temps long. La récurrence de nos résultats économiques est la clef pour inscrire notre modèle dans de l'investissement patient pour maximiser notre impact social et environnemental.

Dans quelle mesure l'expertise d'investissement à impact social vous soutient-elle dans vos projets ESG ?

Amundi Actifs Réels est désormais un partenaire de longue date. Les premiers investissements ont eu lieu en 2014 et ils ne font que se renforcer. Au près d'un groupe multimétiers comme le nôtre, déployant des indicateurs de mesure d'impact complexes dans des champs très variés, l'expertise d'investissement à impact social a assuré un premier travail fondamental de compréhension. Par la suite, notre collaboration a permis le passage à l'échelle, de la marge à la norme. Nous ambitionnons désormais de devenir la licorne du secteur de l'inclusion ! Ces grandes ambitions sont rendues possibles par la stratégie de mise en relation permise par ce département d'Amundi, qui nous offre son réseau et son analyse des grandes évolutions et tendances des entreprises comme de la société afin que nous assurions un modèle toujours viable. Enfin, grâce à l'expertise d'Amundi, nous avons obtenu la confiance de nos collaborateurs face aux investisseurs financiers. Nous avons déployé une vraie mission de pédagogie en interne, en permettant notamment le côtoiement de nos équipes, pour que chacun soit rassuré sur la convergence de nos intérêts et que le partenariat puisse continuer de grandir.

Quelles sont vos principales réussites et vos ambitions ?

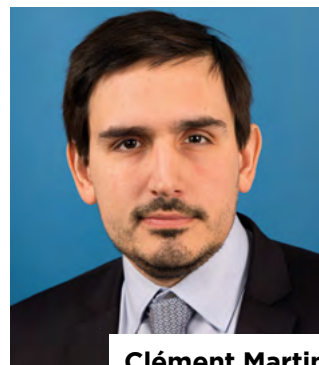
En termes d'impact social, nous avons réalisé en 2021 environ 116 000 heures de formation pour améliorer la qualité des emplois proposés aux salariés du groupe les plus précaires, auprès de vrais clients, afin que chacun puisse monter en compétences dans des conditions réelles et s'insérer de manière pérenne sur le marché du travail. De plus, nous avons pour priorité de ne pas perdre le lien avec nos collaborateurs au terme de leur insertion, et animons pour cela une communauté des « Anciens de la Varappe ». Enfin, j'aimerais évoquer notre gouvernance singulière, où les enjeux ESG sont intégrés à tous les niveaux. Avec nos trois pôles d'actionnaires : l'association historique de La Varappe, les collaborateurs et enfin les investisseurs financiers solidaires parmi lesquels figure Amundi Actifs Réels, nous assurons une véritable gouvernance partagée où toute décision doit être statuée par les deux tiers de la majorité. Ce processus est complété par la présence d'un conseil de surveillance consultatif et d'un comité de direction interne assuré par les directeurs opérationnels. Ces différents échelons de gouvernance, complémentaires et indissociables, garantissent que les impacts sociaux et environnementaux sont examinés au même plan que l'impact économique.



INFRA- STRUCTURES VERTES

Amundi Transition Énergétique, au service des énergies vertes

« Amundi Transition Énergétique est l'entité d'Amundi Actifs Réels dédiée aux infrastructures vertes. Nous investissons uniquement dans des actifs de production d'énergies renouvelables, ou dans des outils visant une réduction des consommations énergétiques. L'aspect environnemental est donc prédominant et au cœur de nos activités », explique Clément Martin, Directeur exécutif pour Amundi Transition Énergétique.



Clément Martin

Directeur exécutif d'Amundi
Transition Énergétique.

Créée en 2016, Amundi Transition Énergétique (ATE) est une société de gestion d'actifs détenue conjointement par Amundi et EDF, consacrée à la transition énergétique. Elle est en charge de la gestion de fonds pour des institutionnels dans le domaine des énergies renouvelables (parcs éoliens, fermes photovoltaïques, centrales hydroélectriques...) et de l'efficacité énergétique (réseaux de chaleur, unités de cogénération, unités de valorisation des déchets...). La particularité de ces fonds est d'investir directement sur des actifs, lors d'opérations d'achat ou de rénovation, durant lesquelles Amundi Transition Énergétique se positionne en partenaire stratégique auprès d'acteurs industriels de premier plan.

Tous les fonds que nous gérons, soit un total d'environ 500 millions euros d'encours, sont classifiés article 8 du règlement dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

L'ESG au cœur des investissements

Acteur-clé de la mise en œuvre sur le terrain de la transition énergétique, ATE se doit de maîtriser dans le plus grand détail l'impact environnemental de ses projets. En finançant des infrastructures d'énergies vertes en France et en Europe, nous appliquons les réglementations européennes déjà très avancées. Tout actif construit ou rénové est soumis à des audits rigoureux, qui garantissent la prise en compte du pilier environnemental dans chaque opération. Chaque année, nous publions des données concrètes comme les tonnes de CO₂ évitées grâce à nos investissements : près de 161,3 ktonnes en 2021*. Notre engagement se concrétisera particulièrement d'ici 2025, où nous aurons lancé un fonds transition net zéro 2050 pour les infrastructures vertes et, d'ici là, un ou plusieurs fonds article 9.

Au-delà du pilier environnemental, au cœur de notre activité, l'ESG est internalisée et portée par l'équipe. Nous avons par exemple signé deux chartes proposées par France Invest. La première est consacrée aux enjeux de gouvernance, pour lesquels nous nous engageons notamment à prévenir la corruption et garantir la transparence de nos investissements. La deuxième est dédiée aux engagements pris au regard de la parité, sur la base d'une trentaine de critères permettant de promouvoir l'égalité hommes-femmes en interne.

D'autres indicateurs ESG sont également déployés, que ce soit pour le pilier gouvernance avec la mesure du taux de participation d'Amundi Transition Énergétique aux conseils de gouvernance et d'administration (100% en 2021), ou pour le pilier social avec le suivi du taux d'accidents auprès de nos opérateurs.

Ces différents engagements sont formalisés depuis 2017 dans une charte ESG dédiée à notre expertise, que nous actualisons en 2022 avec l'intégration des nouvelles dispositions réglementaires. Y figurent les engagements d'ATE, comme le contrôle strict de la nature et de l'origine de nos actifs, évalués sous le prisme des Objectifs de développement durable (ODD); la mesure de leur impact notamment à travers la production d'énergies renouvelables; ou encore la rédaction d'un rapport ESG annuel dédié à nos actifs sous gestion permettant de mesurer leur performance.

Cet impact ESG est calculé à partir de neuf indicateurs : impact sur le climat, pollution atmosphérique, consommation et production d'énergie, gestion des déchets, économie circulaire, gestion de l'eau, incidents techniques, sécurité des salariés et enfin management.

En d'autres termes, le périmètre très complet de nos engagements définit une feuille de route ESG claire et mesurable.

* Selon la méthodologie de la BEI.

Des ambitions sans cesse renouvelées

En mars 2021, le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) est entré en vigueur afin de préciser les exigences de reportings des fonds classifiés selon une réglementation nouvelle et particulièrement exigeante. Nous nous employons dès lors à renforcer nos process, à tenir à jour la documentation et les connaissances ESG des équipes. En complément de la communauté des ESG Front Runners qui assure déjà la bonne compréhension et le déploiement des sujets ESG en interne, nous nous sommes entourés

cette année de consultants externes afin de renforcer nos pratiques et affiner les indicateurs des PAI* (Principal Adverse Impacts) comme les émissions de gaz à effet de serre, les polluants ou encore la consommation d'eau, ainsi que les risques de durabilité.

En 2022, nous avons pour objectif de créer un nouveau fonds d'infrastructures vertes classé en

article 9 SFDR. L'enjeu pour nous est de concilier et d'analyser la dimension durable de nos investissements au regard des spécificités et des évolutions réglementaires.

Ce premier fonds n'est qu'une première étape, puisque 100% de nos nouveaux fonds institutionnels seront classifiés article 9 d'ici 2025.

Nous partageons les compétences ESG entre tous les membres de l'équipe afin d'assurer une expertise transverse pour l'ensemble des membres du comité d'investissement. Cette décentralisation permet de défendre les principes ESG au quotidien à tous les stades de la prise de décision. Cela permet également d'enrichir nos rapports de données plus qualitatives sur les arbitrages effectués.

Enfin, pour continuer de faire rayonner nos engagements, nous avons pour objectif de créer d'ici 2023 une charte à destination de nos partenaires industriels afin de diffuser la démarche ESG. **En 2025, cette charte sera complétée par une feuille de route ESG établie systématiquement lors de toute opération conclue auprès des partenaires.**

Le rôle d'ATE dans la société civile

Toujours dans cet objectif de partage et de diffusion des bonnes pratiques, notre expertise manifeste de plus

en plus son désir d'implication auprès des acteurs de la société pour accompagner les grandes transformations structurelles qui vont de pair avec la transition énergétique.

Cette année, nous avons par exemple adhéré à l'association France Energie Eolienne et au SER, avec l'objectif d'insérer Amundi Transition Énergétique dans un réseau beaucoup plus large. Nous avons également participé en décembre au Forum européen des énergies renouvelables, EnerGaïa, afin de présenter notre ambition et nos réalisations.

Enfin, nous sommes l'un des sponsors historiques de l'association Infravenir, qui cherche à créer du lien entre les jeunes professionnels du monde des infrastructures et plus spécifiquement de la transition énergétique.

100%

de nos nouveaux fonds institutionnels devraient être classifiés article 9 d'ici 2025



* Les principales incidences négatives ("Principal Adverse Impacts - PAI") correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Amundi Transition Énergétique sponsorise depuis 2018 l'association Infravenir



Rencontre avec **Marianna van Kempen**, Responsable Contrôle de gestion et Audit interne chez Spie Batignolles et Présidente d'Infravenir



Infravenir est une association créée fin 2018 qui regroupe un grand nombre de jeunes professionnels du secteur des infrastructures (ingénieurs, investisseurs, avocats...) autour des défis de demain. L'objectif de l'association est de créer, à son échelle, un cercle vertueux de réflexion et d'action pour être force de proposition.

En effet, les défis que doivent relever les professionnels des infrastructures vertes sont immenses et coïncident parfaitement avec les grands défis de la planète. Comment bâtir un environnement stable et durable à l'heure des révolutions technologiques ? Comment intégrer les nouvelles formes de mobilité ? Comment relever le défi du changement climatique ? Comment intégrer dans nos réflexions les enjeux démographiques ? Quels acteurs publics et privés sont centraux pour faire face à l'immensité des besoins ?

Autant de questions auxquelles nous tentons de répondre collectivement.

Nous sommes partis du constat que les « infrastructures de demain » sont régulièrement évoquées, mais pas la génération pour les concevoir, les développer, les bâtir et les gérer. Or il s'agit probablement du plus grand enjeu à relever tant les infrastructures évoluent, tant les expertises et les compétences requises pour les gérer sont protéiformes. La nouvelle génération de professionnels doit ainsi coopérer et se coordonner, et notre association fait partie des réseaux actifs et dynamiques œuvrant en ce sens.

Néanmoins, si l'échange intra-générationnel à travers des interactions authentiques et engagées est primordial, il ne faut pas oublier l'échange intergénérationnel, permettant le partage indispensable des connaissances et de l'expérience pour maximiser l'impact des jeunes générations. **Une de nos initiatives phares cette année est par exemple le programme de mentorat afin de renforcer les liens entre les différentes générations.**



Chiffres-clés ESG 2021*

■ **161,3 kt** de CO₂ évitées



■ **324 009 MWh** d'énergies renouvelables produites par les éoliennes
soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville comme Aix-en-Provence

■ **478 786 MWh** d'énergies renouvelables produites par les fermes solaires
soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville comme Rennes



■ **226** éoliennes

■ **145** fermes solaires



* Source : Amundi Transition Énergétique, données au 31/12/2021. Le périmètre retenu est celui de tous ses investissements à fin décembre 2021. Les équivalents décrits ci-dessus ont pour source les données publiques Insee 2019 et RTE 2020.

3 questions à l'un de nos partenaires avec qui nous développons un parc d'éoliennes dans les pays nordiques depuis décembre 2021



Jonas Dahlström

Chief Executive Officer chez Slitevind

Slitevind est une entreprise suédoise spécialisée dans les énergies renouvelables et pionnière dans l'énergie éolienne. Elle possède et gère des centrales éoliennes dans tout le pays. Sa production d'électricité verte est estimée à 430 GWh pour 2022, soit l'équivalent des besoins de 170 000 foyers suédois.*

Comment l'ESG s'intègre-t-il dans vos activités ?

Notre entreprise produisant de l'électricité à partir du vent, le pilier Environnemental est au cœur de notre ADN. Mais nous avons le souci de l'associer au pilier Social, dans la mesure où le développement des énergies renouvelables suppose d'entretenir un lien étroit avec les territoires et leurs habitants. Nous travaillons en confiance avec les acteurs locaux dans les régions où nous sommes implantés, afin de s'assurer un ancrage pérenne. Quant à notre gouvernance, nous menons le défi quotidien d'allier les impératifs économiques, la nécessité de la croissance, avec le déploiement des énergies vertes.

Dans quelle mesure Amundi Transition Énergétique vous soutient-il dans vos projets ESG ?

Les premiers investissements ont eu lieu en décembre 2021, lorsque Amundi Transition Énergétique a pris 80% du capital d'une coentreprise dont nous détenons les 20% restant. L'objectif de cette coopération est de déployer une gigantesque plateforme d'énergies renouvelables, toujours à partir du vent, pour atteindre une capacité de production de 100 MW par heure. Ce nouveau parc d'infrastructures vertes sera accompagné d'une amélioration de l'efficacité du parc actuel, en prolongeant la durée de vie des éoliennes existantes. Dénommé Eagle Wind, ce projet extrêmement ambitieux est estimé à 75 millions d'euros. Il impactera à terme tout notre modèle économique. C'est pourquoi il nous est primordial de nous entourer de partenaires financiers solides, nous permettant également d'être plus structurés et efficaces. Nous commençons déjà au quotidien à élaborer un rapport rendant compte des avancées du projet, lequel contiendra d'ailleurs une section ESG - ce qui n'aurait probablement pas été le cas sans l'expertise d'Amundi Transition Énergétique, véritable moteur dans la formalisation de nos choix puisque Amundi est lui-même avancé et expérimenté sur la formalisation des aspects ESG.

Quelles sont vos principales réussites et vos ambitions ?

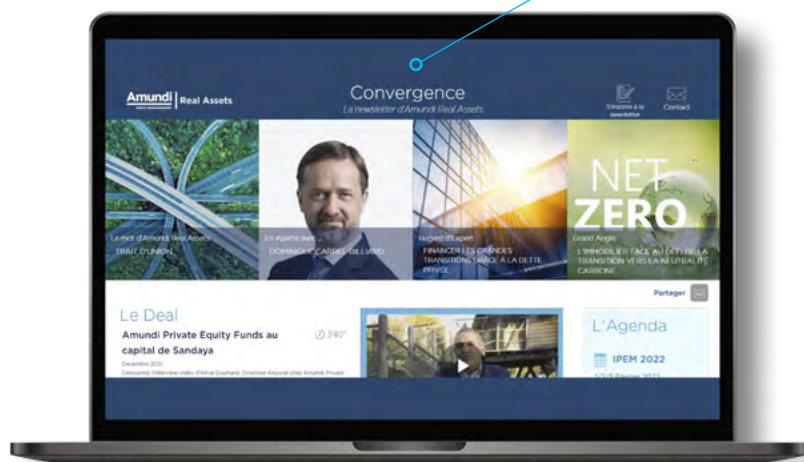
Notre objectif à court terme est de doubler notre production d'électricité, afin d'économiser un demi-million de tonnes de CO₂. Ensuite, nous souhaitons poursuivre notre approche locale en permettant par exemple aux habitants des territoires d'investir dans les éoliennes qui y sont implantées. Enfin, business et ESG étant intimement liés, nous allons établir une cartographie précise des risques (économiques, géographiques, compréhension des réglementations instaurées notamment le règlement européen Taxonomie...) pour assurer la bonne croissance du groupe tout en cultivant notre ADN environnemental. Nos objectifs d'expansion se feront toujours dans le cadre d'une réglementation verte, où l'engagement environnemental devance la réduction des coûts. Amundi Transition Énergétique nous soutient particulièrement dans cette structuration de notre gouvernance en plein changement d'échelle.



* Source : Slitevind.

Restons connectés Abonnez-vous à CONVERGENCE
la newsletter d'Amundi Actifs Réels

Convergence vous propose un regard sur l'actualité et sur les tendances des différentes expertises d'Amundi Actifs Réels.



L'objectif est de partager avec vous le quotidien de nos **220 collaborateurs**, nos actualités, nos transactions emblématiques, mais aussi **nos engagements** en matière d'ESG et d'impact.

Regard D'expert
Rétrospectives Le Chiffre
Grand Angle
Le Carnet L'agenda Le Deal
En Aparté
Le Mot De Zoom Sur

Avertissement

Ce document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente. Il ne peut être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenues à partir de sources considérées comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu de ce document ne peut être ni copié, ni reproduit, ni modifié, ni traduit, ni distribué, ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Amundi est une société anonyme au capital de 507 686 628 euros – Société financière – Établissement de crédit régi par le Code monétaire et financier – Siège social: 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – Siren : 314 222 902 RCS Paris. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à juillet 2022. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Les fonds cités sont des produits de long terme. Il s'agit de produits complexes présentant différents risques à prendre en compte. Risque lié aux marchés financiers qui peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Risque de liquidité des parts lié à la limite de rachats. Risque lié à la valorisation des parts. Risque lié aux provisions d'ajustement. Les supports en unité de compte ne sont pas garantis en capital et sont soumis aux fluctuations des marchés à la hausse comme à la baisse. Il est précisé que les produits évoqués dans le document n'offrent aucune garantie de performance. Ils présentent un risque de perte en capital.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire du produit. Préalablement à la remise du kit de souscription d'une SCPI, le DIC PRIIPS devra être remis à l'investisseur conformément à la réglementation en vigueur. La note d'information, les statuts, le dernier bulletin d'information et le dernier rapport annuel de la SCPI, ainsi que le bulletin de souscription, doivent être remis préalablement à toute souscription. Opcimmo a été agréé par l'AMF sous le numéro SPI20110014 en date du 27/05/2011. Amundi Immo Durable est une société civile à capital variable identifiée sous le numéro unique 900 387 846 RCS Paris et déclarée en tant que fonds d'investissement alternatif (« FIA ») auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 30 juin 2021 sous le numéro FDS70681 et autorisée à la commercialisation auprès d'investisseurs professionnels en France par l'AMF le 13 août 2021. Rivoli Avenir Patrimoine a reçu de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le Visa SCPI n°20-02 du 24 janvier 2020. Edissimmo a reçu de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le Visa SCPI n°20-01 du 24 janvier 2020. Amundi Finance et Solidarité est un fonds professionnel spécialisé non agréé par l'Autorité des marchés financiers. Amundi Senior Impact Debt IV est une SICAV-RAIF luxembourgeoise, commercialisée exclusivement auprès des institutionnels investisseurs en France, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Norvège et Finlande.

Amundi Asset Management

Société par actions Simplifiée, SAS au capital de 1 143 615 555 € et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. N°Siren 437 574 452 RCS Paris.

Amundi Immobilier

Société par actions simplifiées au capital de 16 684 660 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 07000033. Siren n° 315 429 837 RCS Paris. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. N° Siret 315 429 837 00067.

Amundi Private Equity

Funds, Société Anonyme au capital de 12 394 096 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 99 015. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. Tél : +33 (0)1 43 23 09 89. N° Siren 422 333 575 RCS Paris.

Amundi Transition Énergétique

Société par actions simplifiées au capital de 11 000 024 €. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. N°Siren : 804751147 RCS. Paris Siret : 8047511470002.

Crédit photos : GettyImages/balaocat (photo de couverture) - Brand Center Amundi - © Magali Delporte - © Crespeau - iStock.

Conception Atelier Art6 - 07/2022

**Amundi,
un partenaire de confiance
qui agit chaque jour dans l'intérêt
de ses clients et de la société**



[amundi.com](https://www.amundi.com)